

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 24 janvier 2024 à 18h00 au CCM
Openbare zitting van woensdag 24 januari 2024 om 18u00 in het GCM**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la sécurité, au trafic de drogue et à une zone de shoot.

Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie over veiligheid, drugsmokkel en over een ruimte voor drugsgebruik.

Le point est retiré de l'ordre du jour en l'absence des interpellants.

Het punt wordt van de dagorde gehaald wegens de afwezigheid van de burgers.

2. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative aux nuisances autour d'un commerce situé rue Houzeau de Lehaie.

Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie over overlast rond een handel in de Houzeau de Lehaiestraat.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à l'interpellante citoyenne.

L'interpellante citoyenne :

Bonsoir à tous. Aujourd'hui, je suis là avec les voisins de ma rue qui est la rue Houzeau de Lehaie. Aujourd'hui, on est dans une situation qui a un peu changé par rapport au moment où on a écrit l'interpellation puisqu'il y a eu une fermeture du commerce du 5 rue Houzeau de Lehaie, et ce matin j'ai vu qu'il y avait une affiche qui était là, qui était un peu plus explicite par rapport à la fermeture du magasin. Et donc si on comprend bien, ce magasin infirmé pour trois mois, sur cet avis de fermeture, il est repris toutes les nuisances que nous avons vécu pendant de nombreux mois sans réellement être entendu à plusieurs reprises.

Effectivement, la nuit du 31 décembre, la police est intervenue et a pu constater toutes les nuisances que nous vivons, et surtout par rapport à la consommation de protoxyde d'azote qui étaient consommés sur le trottoir ou les bombonnes jonchaient les trottoirs, et la rue est devenue, pendant plusieurs mois, vraiment insalubre par rapport à toute cette consommation, pas seulement de protoxyde d'azote mais d'alcool aussi, et donc sur le pas de nos portes, etc. La situation a changé. Aujourd'hui, le magasin est fermé, mais si on comprend bien la situation, il est fermé pour trois mois, du 22 janvier au 22 avril. Nous risquons de revivre cette même situation dans trois mois, et on se demande, en tout cas les habitants qui sont aussi près de moi, qui soutiennent cette interpellation, et les autres habitants aussi qui ne sont pas là aujourd'hui, on se demande: est-ce que, le 22 avril, nous devons à nouveau faire appel à la police à plusieurs reprises, faire appel je ne sais à quel service, pour à nouveau être entendus et pouvoir en tout cas revivre une situation paisible dans notre rue ? Parce que si vous passez aujourd'hui à la rue Houzeau de Lehaie, vous allez vous rendre compte qu'il fait calme, qu'il fait agréable, que les trottoirs sont propres. Mais nous risquons de revivre une situation qui va être vraiment inconfortable, même nuisible, même par rapport au bruit. C'est une rue où il y a des familles qui vivent là depuis plusieurs années, qui se connaissent et où il y a une solidarité entre les habitants. Il y a des jeunes enfants, qui sont d'ailleurs présents aujourd'hui, il y a des

ados, il y a des familles, et ça a un impact à tous les niveaux. C'est un magasin qui était ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept, où nous subissons le bruit des voitures qui étaient en double file, les klaxons, l'insalubrité et en tout cas, on a eu le sentiment de ne pas avoir été entendu pendant tous ces mois, puisque même la police ne réagissait pas vraiment. Et, je tiens à le dire, il y a quand même un service qui a vraiment été à l'écoute c'est le service Fraude, qui a pris le temps de m'expliquer vraiment la situation de ces librairies, de pourquoi elles étaient ouvertes 24 heures sur 24 et ce que nous pouvions faire pour agir par rapport à la situation. Donc, Mme Catherine Moreaux, effectivement, a mis un ordre de fermeture mais nos questions aujourd'hui, c'est qu'est-ce qui va se passer après le 22 avril? Merci.

Madame, j'ai mon voisin Hans qui est néerlandophone. Il y a des néerlandophones qui souhaitent prendre la parole en néerlandais. Il est disponible pour le faire.

Mme La Présidente :

Madame, je pense que vous avez très bien exposé le problème. Sachant que le règlement d'ordre intérieur en théorie octroie quinze minutes en tout pour toute l'interpellation y compris trois minutes par chef de groupe, et nous avons beaucoup de chefs de groupe, je pense qu'on va essayer de vous répondre plutôt que de continuer à écouter encore l'interpellation vous avez été extrêmement clair, je pense, sincèrement.

L'interpellante citoyenne :

Il y a juste une remarque de mon voisin, c'est qu'on se dit: comment on peut donner des autorisations à ce genre de commerce. Ça, c'est une question que nous avons, parce qu'on se dit que, demain, il peut ouvrir d'autres commerces qui soient aussi nuisibles, sans qu'on prenne en charge la réalité des habitants. On n'est pas une rue commerciale, c'est une rue où il y a des familles et on peut subir l'ouverture de n'importe quel commerce.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question. On va essayer de répondre à tout ce que vous avez demandé.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Oui, merci pour l'intervention pour tous les gens qui habitent la rue, c'est quelque chose que je pense, qu'on a échangé déjà avec monsieur l'échevin et il y a quelques fois ici on a échangé sur ce genre de situation, il y a très longtemps, sur le protoxyde d'azote il y a des années, je pense que c'était encore sous le mayorat de Françoise Schepmans, où on avait demandé: s'il y avait moyen de fermer ces magasins ou d'interdire les magasins de vendre ce genre de produits? Ce n'était pas possible à l'époque, c'est devenu possible maintenant. J'ai cru comprendre que oui, qu'effectivement, maintenant, on peut interdire des magasins à vendre cela à des particuliers, et je pense que c'est important de l'imposer parce qu'avant, il y a je sais pas quatre ans, c'étaient les petites ampoules, maintenant, c'est des litres et des litres et des litres. Evidemment, je pense que c'est important que la commune reste très attentive à cela.

Deuxième chose, deuxième discussion qu'on a déjà eue ici, c'est sur les endroits où on fait des paris et on a eu un échange sur la réglementation. Je vous ai interpellé sur quelles sont les possibilités pour limiter justement l'ouverture de ce genre d'établissement. La loi permettait d'interdire certains établissements à proximité des écoles. Je vous ai indiqué plusieurs endroits où, à ce moment-là, la loi n'était pas respectée et la commune

était plus en liberté quelque part que la loi permettait de clôturer. Ici je ne suis pas convaincu que ce soit le même genre d'établissement. Je vois qu'à d'autres endroits aussi il y a des librairies, effectivement, qui s'ouvrent. Je ne sais pas s'ils sont reconnus comme agence de paris. Je crois bien, mais oui, je me joins à la question de l'interpellante sur quelles sont les possibilités, parce qu'ils ouvrent en tant que libraire, parce que c'est ça la voie pour ne pas respecter les horaires de fermeture, c'est un peu ça. Les librairies peuvent dépasser certains horaires. Est-ce qu'on contrôle le nombre de magazines qui sont vendus dans ce genre de choses? Est-ce qu'on contrôle que ce sont des vraies librairies? Ou est-ce que ce sont des agences de paris 24 h sur 24 h, qui sont des night shops, ou des agences de paris cachés et que, quelque part, ils trouvent la petite astuce pour ne pas respecter les réglementations qui sont là pour protéger justement les voisins?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Comme mon collègue, d'abord je tiens à remercier les habitants pour leur interpellation. Les sujets qui sont évoqués dans votre interpellation, mesdames, messieurs, se sont, comme l'a rappelé mon collègue, des sujets qui ont déjà été à maintes reprises évoqués ici au conseil communal. Vous parlez du problème du protoxyde d'azote ça va au-delà de votre quartier. C'est un problème de santé publique. Ça fait des mois et des mois que nous tirons la sonnette d'alarme parce que je pense que lorsqu'on va se rendre compte de l'impact sur la santé de nos jeunes de manière générale et les conséquences que ça a, je crois que notre réaction va être relativement forte, parce qu'on va tomber de haut. Aujourd'hui, on fait comme s'il n'y avait pas un problème. De temps en temps, certains responsables politiques se réveillent, mais il n'y a pas de mesures fortes qui visent à encadrer la vente de ce gaz qui cause énormément de dégâts chez nos jeunes.

Pour revenir à la problématique des commerces de manière générale à Bruxelles, la législation est claire. Une librairie à des heures d'ouverture, des heures de fermeture. Il existe deux types de commerce à Bruxelles et une troisième catégorie pour ceux qui se situent dans les zones dites touristiques. Lorsque vous êtes un magasin de jour, c'est très simple: l'heure de fermeture légale, c'est 20 heures. Si vous êtes un magasin de nuit et que vous êtes reconnu comme magasin de nuit, c'est de 18 heures à 3 heures du matin. Le problème que nous avons ici à Molenbeek, c'est qu'il n'y a plus de contrôle. Il n'y a plus de contrôle des commerces et donc, il y a certaines personnes qui ont mélangé leur activité en vendant des journaux. D'ailleurs je vous invite à faire le tour, vous allez voir qu'il n'y a quasi pas de journaux. Ils ont dans leur dénomination librairie, mais dans les faits, c'est pas une librairie, c'est un magasin d'alcool, de cigarettes, de jeux de paris et malheureusement, pour certains aussi de produits beaucoup plus problématiques comme le protoxyde d'azote et dès le moment où il n'y a plus de contrôle vous avez des commerces qui restent ouverts 24 heures sur 24, avec les conséquences que vous connaissez, c'est-à-dire des jeunes qui viennent se ventouser autour de ces magasins pour non seulement acheter leur gaz hilarant mais aussi l'alcool et bien d'autres choses encore. Et ça pose des conséquences relativement graves pour les gens qui habitent dans les environs de ces commerces. Il n'y a pas que votre quartier qui est concerné. La première responsabilité incombe au collège qui, malheureusement, assume pas ses responsabilités en gérant correctement, parce que nous avons des équipes qui faisaient très bien leur travail, mais ceux-ci, malheureusement, ont été affectés à d'autres missions et ne peuvent plus contrôler les commerces, les heures d'ouverture de commerce et les conséquences, aujourd'hui, vous le payez comme d'autres habitants dans d'autres quartiers de notre commune.

Moi, j'attends de la part de ce collègue qu'il remplisse ses obligations légales, c'est-à-dire qu'il s'assure de la tranquillité de ses habitants. Et pour ça, nous avons des règlements qu'il faut simplement appliquer, et ça, ça ne nécessite pas de long débat. Si ceci était appliqué depuis le début, vous ne seriez pas là aujourd'hui à nous interpellier, avec votre interpellation citoyenne pour laquelle je vous remercie encore une fois. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan de heer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Oui, merci pour votre interpellation. Je passe aussi dans cette rue-là. Je n'habite pas là-bas, mais je vois aussi le magasin. Les gens sont souvent en double fil quand je dois passer avec le vélo. Il y a aussi des autres magasins du même genre dans notre commune. Je pense qu'il y en a quatre sur même pas cinq mètres sur la chaussée de Gand, trois à Koekelberg, une à Molenbeek et je pense que c'est le même propriétaire. Ils ouvrent tous en même temps. Il s'agit aussi du même genre de vente, le gaz hilarant, les cigarette, l'alcool, beaucoup de jeux pour des paris. Je pense aussi qu'ils sont proches, parce qu'il y a une limite que tu peux jouer et quand tu dépasses ta limite tu vas à l'autre magasin le plus proche. C'est la même problématique là-bas aussi, pas de place pour garer, ils sont aussi toujours garés en double fil là-bas. Je sais que l'ancien bourgmestre de Koekelberg avait fermé plusieurs commerces qui ne respectaient pas l'heure. Maintenant c'est un bourgmestre Ps et pas de contrôle. Je demande à la bourgmestre de contacter aussi le bourgmestre de Koekelberg, c'est la même zone de police, et de faire plus de contrôles à ce genre de librairie qui ne sont pas des librairies. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui viennent là-bas pour acheter leur gazette ou leurs journaux. Donc, j'espère et je souhaite que la bourgmestre fasse plus d'effort pour le magasin dans votre rue mais aussi pour des autres commerces qui sont dans notre commune et la commune à-côté. Merci.

Mme la Présidente :

Dank U mijnheer Bijmens.

Cher conseillers, je vois que vous êtes deux à la suite à avoir fait la même chose qui ne convient pas. C'est-à-dire l'article dix de notre règlement d'ordre intérieur précise que vous vous adressez au conseil. C'est expressément pour éviter qu'il y ait des dialogues entre le public et les conseillers. Les conseillers sont là pour représenter les citoyens et le public et les citoyens ont leur modalité d'intervention et de même, il n'est pas bienvenu, et c'est également précisé dans notre règlement, que les uns et les autres manifestent des humeurs de manière quelconque. Je dis ça parce que vous savez que la sérénité de nos débats n'est pas toujours acquise. Ce n'est pas une chose facile et des petits comportements qui s'écartent de ce qui est prévu dans notre règlement d'ordre intérieur, malheureusement, découle ensuite des grandes difficultés dans nos débats.

Je rappelle et je souhaiterais demander à chacun qui va s'exprimer maintenant de ne pas pratiquer cette erreur et de bien s'adresser au collègue, aux autres chefs de groupe, le cas échéant, mais de respecter l'article dix de notre règlement. Ceci étant dit, je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, madame la bourgmestre, chaque citoyen a le droit de vivre dans un bon cadre de vie, sans ou peu de nuisance. Parfois, ça arrive. Je ne vais pas répéter évidemment ce que mes collègues ont dit. Je partage leur avis. Par contre, moi, je poserai évidemment au collègue

trois questions. La première, c'est quand il y a des nuisances, comme ici dans l'interpellation que nous avons entendue, quand les habitants téléphonent à la police, pourquoi il n'y a pas de réponse? Est-ce que c'est le cas et pourquoi? Deuxième question que je poserais plutôt: quelle est la politique de la commune en termes de prévention sur l'utilisation du protoxyde d'azote et troisième question: quelle est la suite après trois mois, comme après les trois mois de fermeture? Merci beaucoup pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions. La parole est à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci, madame la présidente, merci, messieurs, dames, pour votre interpellation qui retient notre attention, parce que le protoxyde d'azote est un réel fléau que nous connaissons depuis un certain nombre de temps, et dans de nombreux endroits de la commune, mais de la ville aussi. Une interpellation à ce sujet avait déjà été faite à la chambre, auprès de la ministre de la santé, par madame Schepmans en 2016, afin d'interdire déjà ce gaz dans les commerces. Les magasins night-shop sont parfois aussi un problème de voisinage: le bruit, le va-et-vient des voitures, comme vous le dites si bien, le trafic de stupéfiants, la vente d'alcool et finalement, la délinquance qui tourne autour de ces magasins. Je n'habite pas effectivement votre quartier, mais j'habite dans un autre quartier, qui est du côté du Mettewie, et nous vivons les mêmes problèmes, avec une station-service qui est ouverte 24 heures sur 24 heures et qui amène effectivement ce genre de délinquance. Il faut que les habitants, comme l'a dit mon collègue, puissent vivre paisiblement dans leur quartier et au jour d'aujourd'hui c'est clair qu'il y a des mesures à prendre pour permettre à chaque habitant d'y vivre le mieux possible. Malheureusement, ce gaz reste accessible à tous sur le net et même si les commerces l'interdisent, sur le net il est facile de se le procurer. Merci beaucoup.

Mme. la Présidente :

Merci monsieur Milis.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech :

M. Boufraquech :

Merci, madame la présidente, madame, merci pour votre interpellation et permettez-moi de remercier également les signataires. Je connais bien le quartier, je n'y habite pas trop loin et c'est vrai, vous avez raison, vous avez droit à vivre dans la sérénité dans un quartier résidentiel. Le collègue a pris une décision importante: la fermeture. Moi, ma première question, c'est le pourquoi, et enfin j'ai effectivement confiance au collègue, l'échevin du commerce, vous, la bourgmestre, par rapport aux décisions qui ont été prises. Moi, je rappelle que je ne connais pas très bien ce commerce, mais manifestement, il y a des machines à jeux. Si j'ai bonne mémoire, nous avons décidé dans ce collège, c'était une initiative de Amet Gjanaj, on avait augmenté la taxe sur les machines à jeux. C'était le but d'effectivement dissuader d'autres commerces de ce type de se proliférer. Effectivement, je ne suis pas tendre avec ce type de commerce. Pourquoi? Parce qu'il crée de la misère humaine et sociale, et ça a été démontré par différents articles scientifiques, politiques, etc. et à titre personnel, je suis favorable à ce qu'on puisse augmenter encore plus cette taxe par rapport aux machines à jeux et par rapport à la commune nous avons les moyens de vérifier si ce commerce peut proposer différents services à travers les codes à la banque Carrefour des entreprises, parce qu'il n'est pas normal que ce soit un commerce qui vend à la fois, des produits protoxyde d'azote, de l'alcool, etc. et que ça nui au quartier, et il faut pouvoir contrôler à la fois les heures d'ouverture et les services

proposés. Puis, on reste évidemment attentif à la réponse du collègue. Merci déjà d'avance merci, madame, et on reste effectivement attentif à la situation.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la présidente. Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit mon collègue. Monsieur De Block. Il y a effectivement eu des articles de presse qui sont parus fin de l'année passée concernant la problématique de la vente de bouteilles de protoxyde d'azote et pour lesquelles seulement les professionnels pourraient encore l'acquérir et qu'il y aurait une interdiction de vente vers les particuliers, justement pour lutter contre cette utilisation malsaine.

Madame, merci beaucoup pour votre interpellation par rapport à ce sujet, parce qu'effectivement il est important pour la totalité de la commune. C'est régulier qu'on voie des bouteilles de cinq cents grammes de ce produit qui jonchent les parterres que l'on trouve dans la commune, que ce soit sur le Mettwie, que ce soit dans des parcs, etc. et il y a même des endroits où il y a des voitures qui se réunissent et ils consomment en groupe, etc. Moi, je suis déjà intervenu pour demander à la police de faire le nécessaire pour faire des contrôles, et c'est ce qu'ils ont fait. Je suis convaincu que ces véhicules n'ont pas arrêté de consommer, du moins les habitants, les occupants de ce véhicule, mais qu'ils se sont simplement déplacés. Et ça, c'est un des gros problèmes que nous avons également, c'est que lutter contre les phénomènes de drogue, quel qu'il soit, n'est pas facile, parce que les gens ont la possibilité de se déplacer très facilement et que nos législations ne permettent pas toujours de pouvoir poursuivre les consommateurs, les distributeurs ou les pourvoyeurs. Comme aujourd'hui, ça, c'est un produit qui, effectivement, comme l'a dit monsieur Milis, est facilement disponible sur internet ce n'est pas évident. Peut-être, et je lance l'idée mais peut être que le législateur devrait penser à travailler au niveau des services de livraison de colis, que ce soit la poste ou que ce soit d'autres pour pouvoir intercepter plus facilement les colis qui arrivent, parce que quand ce sont des bouteilles de cinq cents grammes, ce sont des colis qui sont facilement reconnaissables par rapport à leur format et leur poids, et qu'un contrôle de savoir ce qu'ils se trouvent dans le colis peut être facilement exécuter également, et ça permettra peut-être d'endiguer la vente de ce genre de produits, parce que les magasins qui le vendent, ne soyons pas dupes non plus, l'achètent également sur internet pour pouvoir le vendre probablement.

Mme la Présidente :

Merci, nous avons attentivement lu l'interpellation citoyenne et nous avons préparé deux volets de réponse: une partie sur l'ouverture une partie sur la fermeture. Moi, je vais parler de la fermeture et, monsieur Gjanaj parlera des conditions d'ouverture c'est ce qui était dans votre interpellation et que nous avons pu préparer. Tout d'abord en réaction, à ce que le chef de groupe de la NVA, Monsieur Bijnens, a dit tordre le cou à une idée qui est vraiment fausse, et c'est important, je pense, est-ce que PS égale pas de contrôle? Ça n'a aucun sens. Et je vais introduire ma réponse sur la fermeture, sur cette question-là, puisque je suis rentré à la maison communale, dans ma fonction depuis deux semaines et trois jours, et j'ai déjà eu l'occasion de travailler sur pas moins de trois arrêtés de fermeture avec le service juridique et la police, et deux sont déjà effectifs, dont celui-ci, et un autre le sera la semaine prochaine. Ce n'est pas correct du tout et ma connaissance de ce qui se passe sur le territoire de Koekelberg me met tout à fait à l'aise aussi. Mon collègue, monsieur Laaouej pratique également régulièrement des fermetures et donc ce que vous avez dit n'est pas correct. Je voulais le souligner d'entrée de jeu.

En ce qui concerne la fermeture de la fausse librairie, parce que c'est de ça dont on parle, c'est le thème dont on parle aujourd'hui de la rue Houzeau de Lehaie, c'est vrai, suite à vos interpellations, suite au rendez-vous que vous avez eu avec monsieur Gjanaj et suite aux différentes plaintes qui émanaient de vous, mais également d'autres citoyens, auprès de la police, différents contrôles et enquêtes ont été effectués. Ces contrôles et enquêtes ont permis de démontrer de manière tout à fait claire que des activités directement liées à l'activité de ce commerce, ainsi que des agissements des clients, mettent en péril l'ordre public et l'inquiétude du quartier. Certains constats policiers en plus, et je ne peux pas m'étendre au-dessus parce que ça fragiliserait éventuellement le dossier, je ne peux pas être plus précises, ont été établis et feront probablement l'objet d'investigations plus poussées. C'est notamment le cas en ce qui concerne la vente des bonbonnes de protoxyde d'azote. Dans ce contexte, j'ai décidé de prendre un arrêté de police ordonnant la fermeture totale de trois mois de ce commerce et cette fermeture est dès lors effective du 22 janvier, j'ai signé l'arrêté lundi au 21 avril 2024 inclus. Quant à la suite, je ne peux pas m'étendre sur la suite, mais vous devez savoir, évidemment que monsieur Gjanaj, comme moi même ainsi, je pense que les policiers seront dans le futur particulièrement attentifs à la situation. Quand on a pu mener les contrôles et enquêtes qu'on a menés ici, qu'on a signifié et donner l'opportunité aux gens qui tiennent ce commerce de comprendre la problématique et d'avoir une sanction, on attend évidemment d'eux que ce comportement n'est plus lieu. Et j'en reste là parce que je ne peux pas mettre la commune en difficulté en allant d'avantage dans le champ juridique.

Je vais laisser la parole à monsieur Gjanaj sur ce qui concerne les conditions d'ouverture. Je veux juste encore ajouter que, évidemment, dans tous les cas, n'hésitez jamais à prendre contact avec la commune ou avec la police si vous constatez des faits, que ce soit ceux-là ou d'autres et je vais terminer par ceci: vous devez savoir que quand j'ai pris le mayorat de la commune, une des priorités émises par les habitants était la lutte contre le tapage Nocturne. Je sais que, dans votre dossier, c'est un point très important, parce que beaucoup des plaintes concernaient le tapage nocturne au sens large. Et sachez que c'est une thématique très compliqué pour notre police, principalement pour deux raisons. La première, notre manque d'effectif rien à faire, si on doit choisir entre une agression ou un tapage nocturne, nos policiers vont être, même s'ils sont partis vers le tapage nocturne, réaiguiller vers l'agression le manque d'effectif est réellement, en soi, une problématique. Et puis, l'autre problématique pour nos policiers, dans cette thématique-là, c'est de prendre sur le fait, c'est d'arriver à saisir des faits. Et on a un peu changé la façon de fonctionner au niveau policier par rapport à ça, je remercie nos collègues policiers. On a rendu beaucoup plus central le dispatching et le dialogue entre le dispatching et les habitants, de manière telle que les habitants sont en lien avec le dispatching et que le dispatching peut expliquer aux habitants ce qui se passe et s'il y a effectivement une patrouille qui va venir, ou s'il n'y en a pas, ou si elle a été déroutée. Ça permet de ne plus avoir des choses qui étaient très frustrantes, du genre: les policiers arrivent deux heures après le tapage nocturne. Il y a plus de tapage nocturne, voire réveiller les citoyens. C'est arrivé et ça, on a mis fin à la technique ancestrale, je vais dire, et on a une nouvelle technique où le dispatching est au centre et dont on attend des bons résultats. Ça fait à-peu-près, si je ne me trompe pas, neuf mois qu'on utilise cette nouvelle technique et on aura une évaluation aussi. Mais tout ça pour vous dire: n'hésitez vraiment pas à faire appel, sachez que, que ce soient les policiers ou la commune, nous sommes là pour les citoyens, c'est évident, et nous tenons à ce que vous puissiez continuer à nous appeler et à faire appel à nous.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj, Echevin :

Merci, madame la présidente, merci pour les questions.

Je voulais d'abord préciser qu' il y a d'abord une affectation urbanistique. Dans tout bien, l'affectation est importante et dans ce cas-ci en particulier, il y a une affectation commerciale. À partir de ce moment-là, il est très difficile, la commune n'a aucune prise sur un local bien précis. Il n'y a pas une demande d'autorisation qui doit être faite à la commune pour ouvrir un commerce alors que l'affectation est un commerce. Cette affectation existait depuis des années et ce n'est pas quelque chose sur lequel la commune a une prise, puisque l'affectation urbanistique est correcte par rapport à ce bien là. Et de ce côté-là, il y a aussi d'autres procédures ou en tout cas processus, qui ont cours dans l'activité économique, notamment le fait que des gens vendent leur fonds de commerce. C'est aussi un mécanisme qui échappe totalement aussi à la commune puisque la liberté d'entreprise fait qu'il n'y a pas possibilité pour la commune de rajouter une démarche qui serait de venir demander une autorisation à la commune. Les lois sont claires par rapport à ça. Il y a une liberté dans toutes les lois de notre pays qui fait que nous ne pouvons pas rajouter, et ce serait complètement illégale de rajouter une démarche. On se ferait attaquer tous les jours par les acteurs économiques. Par contre, au moment où une activité économique est ouverte, il est difficile aussi de la fermer et même si on constate des nuisances, même s'il y a beaucoup de plaintes c'est très difficile de faire, de faire une fermeture, parce que, justement, on a aussi un manque de personnel, il y a aussi des collaborations à mener, et c'était pour ça que, par exemple, il y a quelques années, une cellule de coordination socio-économique avait été mise sur pied. Le départ de cette cellule de coordination économique, ou l'origine c'était une cellule qui avait pour but d'aller faire la loi dans le quartier va par rapport au véhicule d'occasion, s'appelait la cellule garage. Elle avait eu beaucoup de résultats positifs, parce que c'était un contrôle permanent sur le quartier, et donc encouragé par les résultats de cette cellule garage, il y avait eu la mise sur pied d'une cellule de coordination socio-économique avec des juristes, des personnes compétentes pour aller justement faire le nécessaire au niveau de l'urbanisme etc. et cette cellule de coordination socio-économique, malheureusement, dans le mandat précédent, dans le mandat de monsieur l'ex échevin de l'économie du commerce, elle a été fermée. Ces personnes-là, malheureusement, elles ne sont plus disponibles. Ce qui nous a amené, dès le début de ce mandat, à essayer de recréer, en tout cas la fonction, mais avec un personnel qui n'existe plus. On a remis sur pied une cellule de coordination socio-économique avec des gens qui sont dans des services. Malheureusement, c'est un travail qui doit être fait en plus de leur travail habituel et c'est pour cela que, finalement, on n'arrive pas.

Monsieur El Khannouss intervient (incompréhensible)

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, je vous rappelle à l'ordre s'il vous plaît, on va vous donner un avertissement par rapport à ça. Vous laissez parler monsieur l'échevin !

M. Gjanaj, Echevin :

Je suis arrivé et la cellule de coordination socio-économique n'existait plus quand avant 2012, elle existait. Si elle ne se retrouve plus en 2019, lorsque je commence mon mandat, je suppose, c'est parce qu'elle a disparu. Maintenant. Si on veut dire qu'elle existe toujours, moi, je veux bien la trouver. J'ai cherché cette cellule de coordination dans l'administration communale. Je ne l'ai pas retrouvé. C'est que, sûrement, elle a disparu, à moins qu'elle soit là, mais elle est je pense...

Monsieur El Khannouss intervient (incompréhensible)

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, ce nouveau rappel à l'ordre nous le notons dans le PV. Merci beaucoup. S'il vous plaît, veuillez arrêter, vous n'avez pas la parole.

M. Gjanaj, Echevin :

Et étant donné qu'on a plus ce personnel-là, on envoie l'inspection urbanistique pour faire les contrôles. Et malheureusement, lorsqu'il s'agit de cette législation un peu spécifique sur les jeux ou paris, pour prendre l'exemple de cette activité-là, la première autorisation de jeu, elle a été donnée en 2017 à une activité qui était là, qui ne l'a peut-être pas exploité, mais depuis 2017, et elle a été rachetée par la société actuelle qui, elle, l'a exploité, et il y a une demande de renouvellement à un moment donné, qui de notre côté, du côté de la police, était négative. Mais la commission des jeux paris, a décidé de l'activer, de la relancer, en tout cas de l'accorder et ça, encore une fois, ça échappe au contrôle de la commune. Ce qu'on a fait pour cette activité là et pour d'autres c'est qu'on a pris contact avec la commission de paris et jeu, et on est en train de travailler ensemble pour essayer de faire en sorte que ce genre d'activité puisse être en quelque sorte canaliser et, le cas échéant, qu'il y ait une meilleure possibilité pour le cas échéant, refuser, soit le renouvellement, soit éventuellement une nouvelle activité de ce type.

Je voudrais aussi préciser que s'il y a eu des discussions ici, dans ce conseil, par rapport à cette activité, ce n'était nullement par les nuisances qu'elle provoquait, c'était au moment où on a discuté des taxes. Et justement, comme l'a rappelé monsieur Boufraquech, par rapport aux taxes, nous avons imposé une taxe par rapport à ces activités de jeux aux paris, qui est une taxe du même niveau que celle qui est appliquée dans les autres communes, parce qu'à un moment donné, effectivement, il y a eu, de la part de ce secteur, un genre d'attrait pour la commune de Molenbeek, justement parce qu'il n'y avait pas de taxe. Et ce problème-là est réglé, puisqu'on a imposé une nouvelle taxe, une nouvelle redevance de ce niveau-là, malheureusement aussi, on ne peut pas imposer une taxe encore plus importante parce qu'on serait encore attaqué par les acteurs de ce secteur-là. Et ce qu'il faut aussi retenir, c'est qu'à la suite du problème de ce quartier, mais aussi d'un autre quartier par rapport à ce genre d'activité, nous sommes en train de travailler sur une, un règlement communal pour, justement, essayer de limiter l'ouverture et les renouvellements de ce type d'activité précisément pour les activités qui vont avoir un problème de nuisance par rapport au quartier, ou en tout cas, essayer de limiter ça.

Par ailleurs, je voudrais aussi préciser qu'on parle bien sûr du protoxyde d'azote ou bien de l'alcool ça, malheureusement, ce n'est pas lié à une activité précise, puisque l'alcool est en vente libre partout. Et le protoxyde d'azote comme l'a rappelé un conseiller, il est accessible aussi, ou en tout cas accessible aussi dans beaucoup d'autres même dans les grandes surfaces, et il est même possible de l'acheter en ligne. Donc, ça n'a pas vraiment un lien. Ce qui a un lien ici, dans cette activité-là, c'est le fait que les gérants n'ont pas eu l'attitude, le comportement qui est un comportement normal pour une activité économique. C'est pour ça qu'il est très important, et même dans le cas de ce qu'a rappelé, monsieur Milis, c'est d'arriver pour la fermeture, puisque nous sommes dans un état de droit et l'activité économique où il y a des investissements, doit aussi être protégé. Mais en priorité, il faut aussi protéger la population. C'est pour ça que, comme la rappelé la bourgmestre, il est très important que les habitants fassent des plaintes, parce que c'est grâce aux plaintes que les habitants ont fait qu'on a pu activer le volet police de la fermeture d'une activité économique. C'est ce volet-là, avec les différents services, et la collaboration est aussi bien plus facile avec les services de police par rapport à ça, puisque nous sommes liés par les objectifs et les missions que nous avons sur le territoire, c'est grâce aux plaintes qu'on peut y arriver. Il y a aussi, de temps en temps, une perception de la part, que je comprends tout à fait de la part des habitants, parce qu'entre le moment où une plainte est entrée et le moment où il y a une fermeture, il y a de nombreux mois qui passent. Et je comprends tout à fait que ça peut excéder les habitants. Mais en tout cas, ce sont les plaintes des habitants qui ont pu mener à la fermeture de cette activité-là, et il faut absolument que les habitants fassent les plaintes, les introduisent, que ce soit par mail ou bien à la police, et c'est ça qui va pouvoir permettre à la police de fermer, ou

en tout cas à la Bourgmestre, de fermer une activité. Il faut aussi, comme la rappelle madame la Bourgmestre, il faut établir le lien entre une nuisance et une activité économique, par exemple, puisque je suis aussi l'échevin des Affaires Juridiques, et après consultation, puisque dans ce dossier, on a fait que des consultations pour essayer d'arriver à régler le problème, il était tout à fait important et essentiel d'établir le lien entre une nuisance qui se passe dans l'espace public, et une activité économique. Et, de temps en temps, il est vrai que, par exemple, les voitures qui s'arrêtent ou bien la consommation à proximité de l'activité économique, on peut comprendre que ça dérange beaucoup, mais encore malgré que cette nuisance est à proximité de l'activité économique le lien entre les deux, alors que nous on peut le concevoir, c'est tout à fait normal, la nuisance est là à proximité de l'activité économique et normalement, c'est cette activité économique qui provoque ça. Malheureusement, légalement parlant, il faut l'établir. C'est un flagrant délit, une constatation qui a pu permettre aussi le lien entre la nuisance, qui est la consommation de protoxyde d'azote, et cette activité qui a pu mener à la fermeture du lien. Ce sont les informations que je peux vous donner, les meilleurs contacts avec la police, avec les différents services de la police, avec la commission des jeux parisiens, et la préparation d'une réglementation particulière qui, je pense, réglera définitivement le problème des nuisances. Par contre, au niveau des contrôles, encore une fois, les contrôles sont effectués. Il n'y a aucunement un problème de contrôle par rapport à ça, si ce n'est le manque d'effectifs qui vient du fait qu'il y a eu, au niveau de ce secteur-là, de l'inspection et cette cellule de coordination socio-économique qui a disparu et qu'il a fallu remettre sur pied, avec un personnel qui est déjà sur d'autres missions. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci, le droit de réplique est au citoyen pour trois minutes et nous clôturerons ensuite sur cette interpellation. Je vous en prie, vous pouvez, vous pouvez répondre.

M. El Khannouss :

Magasin de jour, magasin de nuit ?

Mme la Présidente :

Je dois refaire un rappel à l'ordre ? Vous sortez du cadre.

Monsieur El Khannouss et monsieur De Block discutent (incompréhensible).

Mme la Présidente :

Non, s'il vous plaît, s'il vous plaît, qu'est-ce que c'est que vous faites là ? Qu'est-ce que vous faites ? D'accord la parole est aux citoyens. Non, les questions, c'est les questions des citoyens. Vous allez, vous allez ailleurs, dans un règlement qui n'existe pas. Les questions, ce sont bien les questions des citoyens. Ils sont là et ils ont encore trois minutes s'ils ont envie de prendre la parole, parce que c'est eux qui ont cette interpellation, pas vous. Si vous souhaitez reprendre la parole, je vous donne la parole.

L'interpellant citoyen :

Est-ce que c'est obligatoire ?

Mme la Présidente :

C'est pas du tout obligatoire, mais vous pouvez, mais nous n'aurons plus de réponse et nous sommes à votre disposition, évidemment, par la suite, mais c'est vous qui clôturez.

L'interpellant citoyen :

Est-ce qu'il va fermer ou pas ? Ça, c'est la question la plus importante.

Mme la Présidente :

Mais c'est madame, qui a fait l'interpellation qui va clôturer elle est la représentante des habitants sur cette interpellation. S'il vous plaît, je ne sais pas diriger une assemblée comme celle-ci. Ce n'est pas ça. Je vais être obligé de rappeler à ce règlement, j'en suis désolé, c'est le seul qui existe et c'est vous, madame qui pouvez clôturer.

L'interpellante citoyenne :

Je pense que ça témoigne en tout cas des inquiétudes qui restent là. Merci en tout cas, parce que j'ai quand même le sentiment qu'on a été entendu et j'ai eu en tout cas des réponses qui étaient un peu plus explicites que celle qu'on a eu auparavant. Et on reste de toute façon avec les inquiétudes. Est-ce qu'il y aura une fermeture définitive? Je pense qu'il y a en tout cas une personne ici, plus que d'autres qui est fort impactée, puisque monsieur habite au-dessus du commerce et que monsieur a des jeunes enfants et que monsieur subi une grande proximité avec le commerce. Effectivement, moi, en tout cas, je pense que mes voisins aussi, il y a le sentiment d'avoir été entendu et on reste en tout cas avec nos incertitudes. Est-ce qu'après le 22 avril, ce magasin sera définitivement fermé? Aujourd'hui on ne le sait pas. On espère en tout cas que les choses vont continuer et que ça va se poursuivre et qu'il y aura en tout cas un regard qui restera sur cette activité. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, madame, merci beaucoup.

Madame la Présidente rappelle l'article 10 du règlement d'ordre intérieur et fait deux rappels à l'ordre à Monsieur El Khannouss.

De Voorzitster verwijst naar artikel 10 van het Reglement en roept de heer El Khannouss tweemaal tot de orde.

3. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la circulation rue Houzeau de Lehaie.

Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie over het verkeer in de Houzeau de Lehaiestraat.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à l'interpellant citoyen.

L'interpellant citoyen :

Madame le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, les conseillers, encore merci de me donner la parole ici ce soir, je vais vous parler aussi de la rue Houzeau de Lehaie, mais pas concernant le magasin dont on a parlé mais qui est le problème de circulation dans cette rue. Je vais m'exprimer en français, bien que je sois néerlandophone. Pardonnez-moi si ce n'est pas tout à fait clair.

Ce que je viens vous présenter, c'est un plan de réaménagement de la rue Houzeau de Lehaie que vous avez tous reçu, parce que c'est soutenu par une pétition, une pétition qui a reçu plus de 40 signatures dans une seule journée. C'était la journée de la fête de la rue, où j'ai collectionné plus de 40 signatures pour cette pétition.

Avant d'expliquer le plan de réaménagement, je voudrais aussi un peu dessiner le contexte dans lequel cette idée a grandi. C'est que la rue Houzeau de Lehaie, elle, a changé depuis quelques années. Il y a des choses qui se sont améliorées, on a reçu des arbres, c'est très beau, mais il y a aussi des choses qui ont mal tourné, comme le magasin dont on vient de parler, et aussi le problème de la circulation dans notre rue. Deux choses-là, dans deux directions de la direction de Koekelberg dans cette rue, ce qui s'est aggravé, c'est la densité du trafic dans la rue. Il y a vraiment des embouteillages qui se créent depuis des années maintenant. Le matin, un jour de travail, entre sept heures et neuf heures, il y a de grands embouteillages dans notre rue et entre quatre heures et six heures, le soir, on a la même chose. Le samedi, vous pouvez entrer dans les encombrements presque pendant toute la journée. Ça donne des grands problèmes, des problèmes de pollution de l'air, du bruit, les gens claxonnent, et ça donne aussi des problèmes de sécurité, parce que ça devient difficile de traverser la rue. On a un passage piétons, mais parce que les voitures tournent de la rue du Jardinier dans notre rue Houzeau de Lehaie et les autres voitures qui viennent de Koekelberg, c'est difficile de traverser en sécurité et il y a pas mal d'enfants qui traversent pour aller au club de jiu jitsu et il y a pas mal de gens qui doivent traverser. Ça devient dangereux. On a eu des accidents aussi. Le trafic est devenu beaucoup trop dense en venant de Koekelberg et de l'autre côté, on a vu que le trafic s'accélère. Il y a une grande vitesse, des voitures qui viennent du boulevard Léopold II, qui vont dans la direction de Koekelberg et là aussi, ça crée des situations qui sont ennuyeux, parce que ça donne vraiment de bruit dans notre rue, mais aussi des choses bien sûre dangereuses, parce que c'est difficile pour ces voitures-là de freiner. C'est ça le contexte, le trafic qui est devenu beaucoup trop dense et beaucoup trop vite dans notre rue. C'est pour cela que les citoyens, dont il y en a pas mal ici pour soutenir cette initiative, les citoyens, demandent une rue plus sûre, avec moins d'encombrements et plus de tranquillité, une vitesse plus tranquille.

Pour arriver à cela, on a un projet très concret qui demande le réaménagement de la rue Houzeau de Lehaie à partir du numéro 1 jusqu'au numéro 39, avec trois interventions très spécifiques :

1. L'installation d'un panneau à sens unique qui empêche l'accès de la rue depuis la rue du Jardinier et le centre de Koekelberg. Comme vous avez remarqué, je me suis amusé en faisant un dessin pour expliquer la situation idéale, là il y a un panneau à sens unique pour les voitures, la rue ne sera accessible que par le boulevard Léopold II. Ce n'est pas qu'on va empêcher le trafic qui vient de Koekelberg, parce qu'eux ils ont des alternatives pour arriver au boulevard Léopold II. Si vous venez de la place communale de Koekelberg, il y a la rue de l'église Sainte-Anne, ou bien la rue Piers vous pouvez aller avec la voiture, mais il n'y a aucun besoin de passer par la rue Houzeau de Lehaie. Il y a des alternatives à cela. Donc sens unique à partir de Koekelberg.
2. L'installation de trois bacs à fleurs qui vont ralentir la circulation qui vient alors du boulevard Léopold II. On a des blocs qui essayent de ralentir le trafic, mais franchement, ça ne sert à rien, ça donne du bruit et les voitures accélèrent juste après ces blocs-là, on a vraiment besoin des bacs de fleurs pour que le trafic se ralentisse venant de la direction du boulevard Léopold II.
3. On est en train d'aménager le marquage de deux pistes cyclables pour faciliter la circulation des vélos et des trottinettes dans les deux sens. Comme ça le trafic pour les vélos et les trottinettes est facilité, parce que maintenant, il y a des situations dangereuses qui se créent surtout avec les trottinettes sur les trottoirs. Les gens qui passent par le trottoir, ils n'ont pas vraiment une alternative dans la rue. C'est trop dangereux de se mêler entre les voitures et on résout ce problème, là aussi, avec la troisième intervention.

Je suis, je suis entré dans la rue avec cette proposition. Comme vous avez vu, il y a plus de 40 signatures pour cette pétition de changer la rue. Il y a au moins 25 habitants de la

rue qui ont signé. C'était sur une journée. Je peux ajouter, j'en suis sûr, encore pleines de signatures, et il y a pas mal de gens des rues à-côté qui se sont mis d'accord en signant la pétition. Ce qui veut dire qu'aussi aux alentours de la rue Houzeau de Lehaie, il y a du support pour cette initiative. Les gens ont tous dit que c'est une bonne idée. La seule chose qu'ils craignaient c'était qu'on diminuerait le nombre des parkings dans la rue, et ça, c'est très sensible, mais ce n'est pas le cas. Il n'y a aucun parking qui disparaît dans ce plan ci. Mesdames et messieurs les Conseillers les échevins et madame le bourgmestre, on vous demande de décider de mettre en œuvre ce plan et de le transférer à cette fin au service municipaux qui sont compétents. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup monsieur. Ik geef het woord aan de heer Bijmens.

De Heer Bijmens :

Ik vind het voorgestelde plan goed. Er waren wel enkele opmerkingen. Ik denk dat er zeker met de gemeente Koekelberg moet samengewerkt worden want mijnheer heeft het alleen over het stuk Molenbeek maar ik denk dat het stuk Koekelberg ook eenrichting moet zijn want anders gaat ge een probleem krijgen, ja het is geen echt kruispunt, met de Engelenbergstraat. Als dat twee richtingen blijft dan gaat ge daar voor conflicten zorgen. Dus eigenlijk zou het volledig eenrichting moeten zijn om te kunnen werken maar er zou ook een impact studie moeten bekeken worden want als het verkeer allemaal afgeleid wordt dan kan dat zoals mijnheer al zei via het centrum van Koekelberg via de Sint Anna straat maar het kan ook zijn dat de auto's afwijken naar de Jennart straat en de Mommaert straat die al eenrichting zijn maar dan gaan die straten natuurlijk meer verkeer slikken dus er zou ook een impact studie moeten gebeuren. Ik wil vragen dat de gemeente hier aandacht voor heeft en zeker met de gemeente Koekelberg afspreekt om dat gezamenlijk te doen want als alleen het stuk Molenbeek eenrichting wordt en Koekelberg doet niks dan creëert men daar een probleem met de Engelenberg straat en wat op het stuk Koekelberg ligt natuurlijk. Dank U.

Mme. La Présidente:

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, madame la Bourgmestre. Comme nous parlions aussi avec les précédentes interpellations citoyennes sur la commune de Molenbeek, les habitants et habitantes ont besoin aussi d'un cadre de vie plus agréable et plus calme. Je suis tout aussi content parce qu'avec cette interpellation, il y a aussi des habitants, habitantes qui demandent, qui interviennent ici au conseil pour demander, pas toujours des places de parking, mais cette fois ci, trois choses bien précises. La première, c'est pour avoir des rues plus calmes avec une circulation réduite. Ça fait déjà pas mal de temps ici, sur les questions de mobilité, nous interpellons l'échevin de la mobilité à plusieurs reprises et nous attendons toujours un plein de mobilité communale. Ça va faire bientôt fin de législature. Nous n'avons toujours pas, je pense, qu'il faut attendre après 2024, après les élections. Deuxième chose: que vous demandez, pour avoir juste trois bacs à fleurs pour ralentir la vitesse de circulation. J'ai envie de dire: on est dans une période, si vous regardez un tout petit peu dans les différents journaux, il y a des partis politiques proches des élections, commencent à avoir aussi des arguments pour la suppression des zones 30. Pourtant, ce sont des zones qui permettent, nous, chacun, nous sommes tous des habitants, habitantes qui vivent dans cette commune, et nous avons besoin de plus sécuriser pour chacun de nous aussi, pour des personnes qui ont aussi des enfants, pour des personnes qui peuvent être en situation de handicap. Je pense que ces zones 30 peuvent aussi répondre à toutes ces problématiques. Là ces trois bacs à fleurs pourront

évidemment vous aider pour ralentir la vitesse de circulation et vous demandez en même temps un marquage pour avoir un marquage de deux pistes cyclables pour la sécurité des usagers. J'ai envie de me répéter encore une fois: ça fait plusieurs fois, dans ce conseil communal, nous avons proposé à l'échevin de la mobilité de faire le tour de certaines rues à Molenbeek, soit à vélo, s'il le souhaite, même à pied, pour vraiment constater quelles sont les pistes cyclables encore à créer, qui sont absentes ou encore à rénover à l'heure actuelle. Nous attendons toujours un retour de monsieur l'échevin pour pouvoir, en tout cas, trouver des solutions pour pouvoir sécuriser des usagers, de deux-roues. Effectivement, nous restons attentifs aux réponses qui seront données et nous continuerons de soutenir les habitants, des habitants qui demandent toujours un cadre de vie plus agréable sur notre commune. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour l'intervention je pense que la réalité est là, qu'il y a un problème aujourd'hui, entre autres, la vitesse. C'est quelque chose qui me marque le plus, parce qu'il y a des double fil. Les gens essayent de dépasser, même en deuxième fil ou en contre sens. Ça crée, à mon avis, des situations dangereuses qu'on doit éviter. Les gens accélèrent, pour pouvoir effectivement passer les feux vert. Les dos d'ânes qui sont là sont complètement insuffisants. Je pense qu'ils sont enfoncés et ne sont plus, à hauteur réglementaire, et les gens ralentissent à peine et donc c'est un coût d'accélération qui se fait au lieu d'un coup de frein.

Je pense que c'est important, que la rue est devenue une rue échappatoire pour deux situations. D'un côté, il y a de Piers vers Jardinier, on passe une salle de sport, entre autres, et on prend le boulevard d'en haut de Koekelberg on passe par la petite école communale de Koekelberg. En fait on pousse le trafic via cette école pour éviter la rue Sainte Anne. J'ai l'impression que même Koekelberg peut être gagnant là-dessus. Je pense que c'est vrai que les habitants veulent éviter que, sur une pression de stationnement déjà grande, on rajoute encore où on enlève des places de parking. Je pense qu'il y a eu déjà pas mal de demandes qui ont été faites. Je ne regarde personne dans le voisinage d'avoir accès à certains parkings rue Montagne aux Angés et de rendre moins cher et accessible justement, les place de parking. Là, je pense qu'avec peu de mesures, on peut trouver une solution. Donc, je veux soutenir la demande d'étudier la situation et d'organiser une concertation avec les habitants, mais aussi avec, évidemment, Koekelberg, pour trouver des solutions.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch :

M. Eylenbosch :

Merci madame la présidente, monsieur, merci pour toutes les explications que vous nous avez données, qui étaient très intéressantes. Malheureusement, dans toutes vos explications, je n'ai pas entendu parler des conséquences des modifications que vous apportez, qui vont s'impacter sur les rues adjacentes alors que si vous voulez faire une modification au niveau de la circulation, il va falloir prendre en compte ce qui va se passer avec ces modifications dans les autres rues et ce qui va impacter inévitablement les autres habitants. Et ça risque probablement de causer d'autres inconvénients qui seront peut-être plus importants que ceux que vous connaissez aujourd'hui. Je n'en sais rien. Je ne connais pas le quartier suffisamment que pour gérer et avoir une analyse correcte du flux de circulation

qui va se poser. Mais ce sont des constats qui ont déjà été faits, lorsque certaines modifications ont été amenés, qu'il a fallu résoudre un autre problème par après, c'est un peu une problématique sans fin puisque vous avez automatiquement un impact qui va se faire dans d'autres rues. Et oui, c'est intéressant, et je comprends que vous soyez touché par le fait que la rue est en permanence impacté par des bouchons avec énormément de bruit. Malheureusement, nous vivons dans une ville qui est très encombrée au niveau de véhicules et ça va être très difficile de contenter tout le monde. Et malheureusement, aujourd'hui, dans des décisions qui ont été prises précédemment, il y a eu des décisions qui ont fait que certaines rues ont été condamnées à devoir subir cette circulation plus que d'autres. Aujourd'hui, vous souhaiteriez pouvoir bénéficier des avantages que d'autres ont en ayant moins de circulation, parce que c'est ce qui les a favorisés au moment des modifications. Je souhaite beaucoup de plaisir à l'échevin et à ses équipes pour avoir une réponse efficace et qui va, en plus de ça, impacter une autre commune dans laquelle il va falloir négocier pour pouvoir arriver à vous donner une réponse favorable. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente, je remercie aussi l'interpellant par rapport au contenu de son interpellation et sa proposition qui, normalement, devrait émaner de la commune, dans le cadre d'une concertation beaucoup plus large, comme l'a rappelé, d'autant plus que vous trouvez à cheval justement entre deux communes et moi, je pense que l'intervention sur une seule artère entraînera des conséquences directes et indirectes sur les rues adjacentes. Avec les propositions que vous faites, certaines, évidemment, doivent être entendu et implémenté immédiatement. Tout ce qui est lié à la sécurité, je crois que là, on ne peut pas, on doit être tous être d'accord. Il faut un consensus général. Tout ce qui concerne les excès de vitesse, tout ce qui concerne certaines façons de se comporter au volant, ça doit évidemment être rapidement freiné ou arrêtés par des procédés, que ce soient des bacs à fleurs, que ça soit cousins berlinois, que ce soient des cases vitesse. Je pense que là-dessus, il n'y a personne qui va aller en compte ce que vous proposez. Par contre, l'approche par rapport à la mobilité d'un quartier, ça nécessite une concertation avec tous les acteurs des différentes communes concernées, parce qu'il y aura un impact. Ça a été rappelé par mon collègue. Il y aura un impact. On va soit déplacer le problème, soit créer ce que vous vivez aujourd'hui dans votre rue, dans d'autres rues adjacentes et il est impératif de se concerter.

Moi, je fais partie des gens, effectivement, contrairement à ce que vient de dire mon collègue de gauche, qui souhaiterait qu'on revoie toute la question liée aux zones 30, la sécurisation de certaines artères, aux abords des écoles, aux abords des parcs, là où il y a des personnes à mobilité faible, que ce soient des piétons, des personnes, un vélo, il est impératif de prendre toute une série de mesures. Mais on sait très bien que le fameux Good move, a mis certains quartiers, dans des situations catastrophiques. Je ne parle même pas de certaines décisions politiques qui ont amené à la suppression de très nombreuses places de stationnement qui ont un impact sur la vie des gens tous les jours. Oui, moi, je fais partie des gens qui disent: nous devons revoir certaines mesures qui ont été prises, qui pénalisent fortement les bruxellois d'une manière générale, et plus particulièrement dans certains quartiers, et ici, en l'occurrence la rue que vous évoquez, elle ne peut, moi, je ne peux pas imaginer qu'on intervienne sur une artère, sauf pour, comme je l'ai dit, sur des points pris ici en matière de sécurité routière.

Par contre, pour pouvoir avoir une approche beaucoup plus globale, avec cet objectif d'avoir des rues apaisées, il est impératif qu'il y ait une concertation avec les responsables politiques des deux communes concernées, d'abord et ensuite réfléchir pour que, une fois que

vous vous allez retrouver la tranquillité, que les rues voisines, évidemment, ne puissent pas revivre ce type de problème que vous rencontrez aujourd'hui. Donc, ça nécessite un exercice extrêmement important de la part des responsables de la commune, et en particulier le responsable de la mobilité, de travailler avec ces équipes sur une approche générale de la mobilité dans ce quartier et d'apporter des réponses.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci madame la Présidente, merci monsieur, pour votre interpellation. Votre demande est légitime. Bien sûr, il y a des choses qui peuvent être faites et puis d'autres choses qui sont beaucoup plus complexes. C'est une décision technique qui doit être prise. Nous attirons juste l'attention sur le préalable à toute politique publique en matière de mobilité, c'est la participation citoyenne et il faut avoir une vision globale et écouter l'ensemble des acteurs du quartier: les acteurs économiques, la région, la commune, et puis la commune voisine de Koekelberg, qui peut potentiellement subir les effets négatifs, notamment de la proposition de la mise en sens unique de la rue. Soyons quand même prudents et j'attends effectivement la réponse de monsieur l'échevin, mais je pense qu'ici on est dans la technicité. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à monsieur Duquesne.

Mme Evraud :

Oui, c'est madame Evraud. Je me suis mise ici pour ne pas déranger.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Si je suis arrivé en retard, c'est non seulement parce que l'ascenseur était en panne et j'ai dû chercher une place, mais que je me suis retrouvé dans une rue qui a été mise à sens unique, à côté de l'église de Sainte-Anne, et une grosse camionnette ne parvenait pas à passer et elle a manœuvré, manœuvré il faut bien réfléchir quand on demande des sens uniques, des entraves à la circulation, parce que finalement, on provoque des bouchons encore pire. Et finalement, quand vous voyez ce qui se passe à Schaerbeek, où on a mis des sens uniques un peu partout, finalement, on dépense des quantités, mais des quantités de carburant pour faire une distance qui n'est pas grande et en fin de compte, on pollue la ville. Et je vous comprends, être dans les bouchons tout le temps. Maintenant, quand on habite au boulevard Louis Mettwie, on est à côté d'une autoroute, parce que c'est pas mal non plus vous savez, comme, comme boucan, ce n'est pas marrant, on est en ville. Si on en a vraiment marre, faut aller à la campagne. C'est je crois, qu'il faut, il faudra trouver des solutions, mais tout boucher, c'est exactement comme la circulation d'un corps, quand vous vous faites une embolie, le sang ne passe plus et vous êtes encore plus mal. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Achaoui, échevin de la mobilité pour répondre à vos questions.

M. Achaoui, Echevin :

Merci Madame la présidente. Tout d'abord je voudrais vous remercier pour l'interpellation et surtout la proposition, la réflexion que vous aviez menée avec les habitants du quartier pour essayer de trouver des solutions. Bien évidemment, le sujet est assez complexe, mais beaucoup d'entre vous ont déjà soulevé, évidemment, des interrogations, des précisions, des souhaits, et ça démontre clairement que c'est un sujet assez, assez complexe. Parler de la mobilité, procéder un changement dans une rue, forcément, je le répète systématiquement, il y a des conséquences systématiques dans d'autres rues adjacentes et rien que dans ce périmètre-là, nous avons déjà procédé à plusieurs aménagements en termes de sens unique. C'est un quartier très, très dense, très, très importants en termes de mobilité. Et la complexité, vous l'avez rappelé, c'est d'abord il y a plusieurs acteurs qui sont concernés par ce tronçon-là. Il y a d'abord la commune de Koekelberg, il y a la région, sur le boulevard Léopold II et bien évidemment, la voirie, qui, tout ce qui est aménagement, doit pouvoir s'inscrire dans cette logique-là. Ce n'est pas un dossier facile. Dès la réception de votre plan, nous l'avons soumis à une première réflexion par les techniciens, parce que là monsieur Boufraquech, il a tout à fait raison, c'est une matière très technique pour essayer d'avoir une petite approche. Évidemment, on va se réunir avec le service voirie, la commune et Léopold II, concernant la région, pour voir de quelle manière nous pouvons procéder. Mais il est clair qu'on ne peut pas agir uniquement sur un tronçon de quelques mètres. Il faut avoir une vision panoramique de la mobilité dans ce quartier-là, pour étudier les incidents, la complexité, les reports d'autres sur d'autres voiries qui sont déjà très, très, très dense. Je rappelle que ce périmètre là, ce sont des voiries très étroites. Excepté le boulevard Léopold II, nous avons à faire à des rues très étroites où, déjà, il y a pas mal de sens unique. Excepté cette partie-là qui, effectivement, en double sens, pose pas mal de problèmes.

Il y a évidemment la question des pistes cyclables qui vient également se rajouter, parce que ça, c'est une prérogative, et nous sommes inscrits dans cette politique là qu'avant pour cette législature, on va favoriser cela. Et c'est là où je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur Sumlu, par rapport au plan communal. Je vous l'ai expliqué en off, vous alliez le vérifier, parce que, encore une fois, la région a décidé, il y a un an et demi, de suspendre cette volonté-là, parce qu'elle voulait prendre la main en termes de subsidiarité et autre, et elle a invité toutes les communes à arrêter le processus initiaux. Et ça, c'est important. Et le plan mobilité, pourquoi il a été stoppé? Parce qu'il a justement, dans pas mal de communes, il y a les CLM, le fameux Good move, ou beaucoup de communes se sont inscrites dans ce nouveau projet, cette vision. Je rappelle que, rien que pour Molenbeek, nous avons quand même engrangé deux CLM, et pas des moindres, le gros CLM de commune historique est en phase d'être dans la réflexion globale, et certainement rue Picard également. C'est un périmètre qui est déjà concerné par un étude de mobilité. Ça ne se fait pas du jour au lendemain. Pourquoi? Vous l'avez rappelé, c'est la concertation citoyenne qui est privilégié. Nous ne voulons pas, évidemment, commettre les mêmes erreurs qui ont été commises dans d'autres communes où on a voulu mettre les charrues avant les bœufs et précipiter les choses. C'est pour cela que la consultation se fera. Dans ce cadre-ci précisément, nous allons étudier la question, nous allons, je vous remercie pour le, je dirais le canevas que vous avez proposé en termes de solution mais encore une fois, il faut le transposer globalement dans le périmètre concerné, à savoir Koekelberg. On va évidemment concerter la région, parce que la région, il y a ce flux, évidemment, qui sera complètement perturbé, et ne pas pénaliser Koekelberg, parce que si Koekelberg ne donne pas son avis par rapport à un avis favorable, on sera évidemment pénalisé par rapport à cette question-là.

Je vous propose d'oser et déjà de se rencontrer altérée, après avoir une analyse technique avec les différents services concernés de la commune, et on reviendra vers vous avec probablement une solution, ou peut être une solution beaucoup plus générale que cette solution, je dirais, limitée à ce tronçon-là qui est effectivement, oui on peut apporter quelques

solutions temporaires de traçage de pistes cyclables. Il y a aucun problème par rapport à cette question-là.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur l'échevin.

Je donne la parole à l'interpellant citoyen.

L'interpellant citoyen :

Merci Monsieur l'échevin pour le support pour cette initiative. Quant aux remarques critiques qui ont été faites, je ne supporte pas le pessimisme concernant la situation de circulation dans notre ville. C'est vrai, il y a des grands projets à faire, mais il faut commencer quelque part et à un certain moment. Moi, j'espère que ça commence demain et que ça commence dans la rue Houzeau de Lehaie. Je pense que c'est bien évident, qu'il y aura des implications sur d'autres rues. Mais j'espère qu'on ne va pas se cacher derrière la complexité technique et derrière le besoin de concertation citoyenne pour ne pas entamer la discussion et la résolution du problème, parce qu'ici c'est une interpellation citoyenne, c'est une concertation avec les citoyens. Et on vous demande de réaménager notre rue, et il y a des conséquences qui sont très prévisible. La conséquence la plus prévisible, c'est que notre rue qui est une rue de quartier officiellement sera utilisé comme une rue de quartier et le trafic qui vient de Koekelberg ça va se diminuer parce que les gens vont prendre la rue que pour rentrer dans notre zone, dans notre quartier pour s'y arrêter pour circuler et traverser vers un autre quartier. Je pense que la destination originelle et officielle de notre rue sera confirmée par ce changement, que ce sera une rue de quartier et pas inter quartier. Et puis, je demande, j'espère que, pour tester les impacts, vous allez commencer avec un essai provisoire de notre plan. Ça pourrait être une bonne idée de placer le panneau et de mettre les bacs à fleurs et de faire les pistes pour les cyclistes pour voir ce que ça donne sur le trafic pendant quelques mois pour évaluer. Après, c'est une solution et une intervention très bon marché et j'espère que vous n'allez pas attendre trop longtemps pour vraiment décider de l'essayer. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur, merci à tous les citoyens de la rue Houzeau de Lehaie.

En théorie, je ne peux pas revenir en arrière, mais je voudrais quand même ne pas décevoir si les citoyens de l'interpellation citoyenne, sécurité de drogues, etc. sont arrivés. Peut-être qu'on pourrait se parler, parce qu'on va devoir continuer l'ordre du jour. Ils ne sont pas là, je pense. Ok, très bien.

Avant de se lancer dans l'ordre du jour, quelques communications très simples. Nous aurons l'occasion de parler politiquement de ce qui se passe à Gaza tout à l'heure mais je voulais vous adresser mes vœux à chacun, individuellement, et aussi des vœux plus collectifs. Et je pense que les vœux collectifs, c'est d'abord trouver, sur ce territoire qui est le nôtre, le moyen de se parler, mais aussi de prendre le pouls de ce qui se passe. Et j'ai compris, en discutant avec beaucoup de gens ici, que ce qui se passe là-bas touche tout le monde au cœur, avec les dizaines de milliers de morts et de blessés, que cette situation est extrêmement difficile. Et je le dis ici, mon intervention n'a pas pour vocation d'être politique, puisque nous allons en débattre tout à l'heure mais plutôt de vous dire que, par rapport à ça, le collège a eu aussi l'occasion de discuter, et nous avons été saisis de demandes d'habitants pour pouvoir faire une action humanitaire et nous avons commencé à nous mettre en branle pour pouvoir aller dans ce sens-là. Voilà la communication que je voulais vous faire à ce stade.

M. El Khannouss :

Madame Moureaux, j'ai une intervention à faire s'il-vos-plait ?

Mme la Présidente :

Par rapport à l'ordre du jour ? D'accord.

M. El Khannouss :

Est-ce que vous avez abordé le PV ?

Mme la Présidente :

Je vous renvoie au règlement d'ordre intérieur concernant le PV. S'il n'y a pas de remarque durant la séance concernant le PV, il est approuvé et vous pouvez faire des remarques, bien évidemment. Et je mets en évidence un élément qui n'a pas été respecté la dernière fois que certains conseillers de l'opposition ont décidé de parler du PV, c'était le respect du huis clos. Je souhaite que si des remarques doivent être faites sur un point du huis clos, elles soient faites dans le huis clos. Elles seront valides, elles seront intégrées à l'ordre du jour, mais elles ne peuvent pas prendre place dans la séance publique. Moyennant cette réserve, si vous avez des remarques sur le PV, je vous en prie, vous pouvez prendre la parole.

Je dois préciser également que je vais peut-être demander, dans ces circonstances, à un de mes collègue qui était présent, je n'étais pas présente au dernier conseil, de pouvoir présider cette partie de la séance, car je ne sais pas ce qui a été, évidemment, vos débats à ce moment-là. Est-ce que quelqu'un qui était présent, Monsieur Mahy peut-être, vous étiez là ?

M. El Khannouss :

Il n'y a pas de problèmes.

Mme la Présidente :

Il peut potentiellement y avoir un souci si vous avez un différend avec d'autres membres. Monsieur Mahy, vous voulez prendre deux minutes la présidence, s'il vous plaît ?

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci monsieur Mahy, vous faites un excellent président.

Madame la Secrétaire communale, j'ai lu avec beaucoup d'attention le procès-verbal qui se trouve dans le BOS et je suis étonné que ma demande, lorsque je me suis fait insulter par le bourgmestre en fonction, monsieur Amet Gjanaj, je rappelle les termes qui ont été utilisés: vieux schnock, sheitan et sale chien, et ça n'apparaît pas dans le PV alors que les choses ont été démontrées par un enregistrement, même s'il s'est timidement excusé à la fin, lorsqu'il n'y avait pas d'enregistrement, je souhaiterais que ça soit acté comme tel dans le PV, s'il vous plaît. Première chose !

Deuxième chose, ce serait une annonce que je voudrais faire ici aux Conseillers communaux. Nous avons la chance d'avoir un de nos conseillers qui a défendu avec brio un doctorat il y a quelques semaines d'ici, Monsieur Hamzaoui, et il est officiellement docteur en urbanisme, et je voudrais le signaler et faire en sorte que nous puissions le saluer pour

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, est-ce que ça fait partie du PV ?

M. El Khannouss :

Non, c'est surtout par rapport au fait que madame Moureaux, lors d'un précédent Conseil communal, a évoqué le fait qu'il n'était pas bien éduqué, tout simplement. Je voulais dire ça, dire à madame Moureaux qu'elle s'est trompée sur toute la ligne et c'est important de le rappeler. En tout cas bravo Monsieur Hamzaoui, vous démontrez qu'à Molenbeek, il y a des gens qui arrivent à atteindre leurs objectifs.

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, je vais répondre à votre première question, qui était vraiment importante. Il y a effectivement une annotation sur l'incident qui s'est passé, et je vous rappelle qu'il y a les minutes du conseil qui sont toujours disponibles. Bien sûr, ça prend du temps pour la rédaction. Je ne sais pas où on en est, mais en tout cas, les minutes sont toujours rédigées et là-dedans, bien sûr, vous retrouvez jusqu'à la virgule même.

M. El Khannouss :

Moi j'ai regardé dans le PV qui est en ligne et ce n'est pas indiqué.

M. le Président :

En tout cas il y a, monsieur El Khannouss, je vous cite : monsieur El Khannouss demande au président du conseil, monsieur Gjanaj, de s'excuser suite à des propos tirés d'une discussion privée qu'il a eu avec un membre du collège en pensant que son micro était coupé. Monsieur Gjanaj présente ses excuses à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Mais je voudrais qu'apparaissent les mots qu'il a utilisé, c'est-à-dire vieux schnock, sheitan et sale chien. Je voudrais que les gens sachent de quoi il s'agit comme insulte. C'est important de le dire. Ça montre le niveau de certains membres du collège. Moi, je voudrais que ça soit dit, même s'il s'est excusé timidement. Il m'a quand même insulté et ça, je voudrais quand même, si madame Moureaux, qui a l'habitude de donner des leçons de morale à tout le monde, lui demande de s'excuser publiquement, j'en serais ravi. Merci de votre écoute et, madame la secrétaire, je voudrais que ça soit ajusté dans le PV, si vous voulez bien, merci.

M. le Président :

Nous allons examiner ça. Merci. Monsieur El Khannouss. Je redonne la présidence à madame la présidente.

Monsieur El Khannouss demande que le PV de la séance du Conseil communal du 20/12/2023 soit modifié en reprenant les mots exacts utilisés par Monsieur Gjanaj à son encontre, cet ajout est inséré dans le PV du Conseil communal du 20/12/2023.

De heer El Khannouss wenst dat de notulen van de gemeenteraadsvergadering van 20/12/2023 worden gewijzigd en dat daarin de exacte woorden worden opgenomen die de heer Gjanaj tegen hem heeft gebruikt, deze toevoeging is opgenomen in het PV van de gemeenteraadsvergadering van 20/12/2023.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Bien, vous comprendrez aisément que je ne me prononcerai pas sur des faits qui se sont passés en mon absence.

QUESTION D'ACTUALITE POSEE PAR MONSIEUR MAARTEN BIJNENS RELATIVE AUX NUISANCES DANS LE QUARTIER SIPPENBERG / ACTUELE VRAAG VAN DE HEER MAARTEN BIJNENS OVER OVERLAST IN DE WIJK SIPPENBERG.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan de Heer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Ik heb een actuele vraag ingediend. Afgelopen week-end berichtte Bruzz over een massale vechtpartij bij een zaalvoetbal wedstrijd in de Sippenberg sporthall. Volgens het bericht had de vechtpartij niets te maken met de wedstrijd maar was de wedstrijd een excuus voor jongeren om amok te maken. Ik woon in die wijk. Ik passeer meermaals per week in die straat, ik zie de jongeren daar dagelijks rondhangen, ze roken cannabis, brengen allerlei soorten vandalisme aan in de buurt, laten steps overal rondslingeren, ze slaan autoruiten in, geregeld worden er afvalcontainers in brand gestoken, niet alleen met nieuwjaar, met nieuwjaar hebben ze er een tiental in brand gestoken maar geregeld wordt er zomaar een afvalcontainer in brand gestoken. Ze spreken mensen aan om een poging om hen te intimideren. Ze vallen de meisjes lastig waaronder ook de jonge RWDM meisjes die daar gaan trainen. Verschillende gevallen van brandstichting zijn bericht in de kranten in de parkeergarages van de gebouwen daar. Er is ook een steekpartij die daar heeft plaatsgevonden vorig jaar. Die jongeren zijn gekend in de buurt maar er wordt blijkbaar te weinig gedaan om ze van de straat te halen. Ik heb opgezocht en in 2020 heeft de burgemeester daar een samenkomingsverbod in de straat ingesteld maar wat zien we dan, ze gaan gewoon drie maanden lang een honderd meter verder staan buiten de perimeter van het samenkomingsverbod en doen daar dan hun business. Dus waar loopt het mis? Doet de politie genoeg? Neemt het parket het niet serieus ?

Mme la Présidente :

Excusez-moi, attendez un instant, s'il vous plaît, est-ce qu'on peut interrompre les bruits qui viennent des autres conseillers et écouter Monsieur Bijmens, s'il vous plaît ?

Dhr. Bijmens :

Destijds om een actieplan in te stellen in die buurt en de gekende jongeren in die buurt strikter op te volgen, een voorstel dat ik misschien heb is dat tijdens de matches niet alleen de politie aanwezig is of de gemeenschapswachters te verhogen maar om de gekende probleemjongeren een huisarrest op te leggen of dat ze zich dienen aan te melden aan het politiecommissariaat tijdens de wedstrijd.

Mme La Présidente:

Bedankt.

Nous serons deux à répondre de manière brève. Je vais commencer sur la situation générale dans le quartier. C'est un quartier dans lequel, en 2019, 2020, on a eu affaire à de fortes problématiques, pour lesquels j'avais dû prendre des mesures extrêmement dures, très restrictives de liberté: une ordonnance couvre-feu, une ordonnance d'interdiction de rassemblement. On avait eu également, avec les responsables du logement molenbeekoïse, une interpellation sévère de certains locataires, des procédures au cours desquelles on avait pu identifier les auteurs de troubles par la police, et puis une procédure également d'expulsion qui avait abouti, mais pour laquelle la famille est en appel, et nous verrons comment la justice statuera sur ce cas.

Ensuite, je veux rappeler une balise globale dont j'ai déjà parlé souvent ici: c'est juin 2021, où j'interpelle la ministre Verlinden sur le trafic de stupéfiants. C'est le début du dossier trafic de stupéfiants à Bruxelles et à ce moment, nous prenons quelque part le lead national, avec un groupe de travail qui est initié par ma chef de cabinet sécurité, prévention, Sylvie Lahy, et qui permet de voir travailler ensemble de manière transversale, vous savez que c'est ma technique, mon cabinet, les services de la zone de police et du procureur. Et depuis, cette technique, qui a mis au point une nouvelle manière d'intervenir, a porté ses fruits. Vous avez vu dans la presse, la semaine passée, les résultats de la zone Bruxelles ouest. Ce sont les résultats de cette technique qui, depuis, a été prise en exemple au niveau régional, Bruxelles et au niveau national, pour lequel notre chef de corps est appelé, a joué le rôle d'expert auprès de la ministre.

Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui? Aujourd'hui, depuis plusieurs semaines, voire quelques mois, nous avons à nouveau des troubles dans le quartier, avec de l'intimidation des locataires du logement social et avec une série de conduites problématique, dont des incendies volontaires lors de la nuit de nouvel an. Nous sommes occupés à travailler avec, de nouveau, de manière transversale, la police, le logement molenbeekoïse et le parquet, le cas échéant, de nouvelles mesures pour pouvoir rassurer et ramener la sérénité dans le quartier. Ça, c'est le global.

Monsieur Azaoum allait vous répondre plus spécifiquement sur les aspects du stade qu'il maîtrise bien mieux que moi.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. Azaoum, Echevin :

Oui, merci madame la présidente.

Ecoutez, de notre côté, on a également sensibilisé beaucoup plus le personnel et celui-ci sera à même à relever l'ensemble des incidents qui pourraient émailler les fréquentations du site sportif. Mais en tout cas, on est conscient des difficultés et on constate avec beaucoup de dépit que souvent ces groupes de jeunes viennent se mêler au public, et que c'est assez difficile, finalement, de pouvoir identifier le bon grain de livret. Mais en tout cas, nous serons extrêmement vigilants et directement en lien avec les autorités policières pour, pour signaler tout incident et réagir au plus vite. Merci.

Mme la Présidente :

Merci.

Ik geef het woord aan de Heer Bijmens.

Dhr. Bijns:

Bedankt voor het antwoord. Ik wil er even aan herinneren dat een vraag volgens de vaste commissie van taaltoezicht dient beantwoord te worden in de taal die die gesteld is. Het was in het Nederlands. U kan dat verbaal doen. U kan ook in het Frans verbaal antwoorden maar dan moet de vertaling ofwel schriftelijk of op een andere manier kenbaar gemaakt worden.

Mme La Présidente:

On prend note de votre remarque.

**4. Instruction publique - Remplacement de Monsieur Rachid MAHDAOUI par Madame Fatima ZAHMIDI à l'Assemblée générale de l'asbl "Pouvoir Organisateur Pluriel".
Openbaar onderwijs - Vervanging van de heer Rachid MAHDAOUI door mevrouw Fatima ZAHMIDI op de algemene vergadering van de vzw "Pouvoir Organisateur Pluriel".**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**5. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire – Modifications.
Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijziging.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevine :

Ce sont les modifications qui s'opèrent pendant une période assez précise et dont l'obligation est de le faire mentionner dans le règlement. Et c'est entre autres, les changements de sens, les travaux, la sécurisation aux abords des écoles, la signalisation. Tout cela fait partie, évidemment, d'un travail qui est effectué, qui doit figurer. Donc je disais simplement que c'est habituel, c'est ce sont toutes les modifications qui s'opèrent pendant une période assez précise dans le temps et qu'ils doivent s'y trouver dans le règlement précisément. Ça arrive tous les mois quasi. En outre, les scénarisations, les changements de sens, les sens uniques, les travaux, tout cela fait partie évidemment des missions que les services mobilité doivent retranscrire dans le règlement. Voici madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Y a-t-il des questions ?

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je vous remercie. J'ai vu qu'il y avait énormément de rues qui étaient mises à sens unique, vraiment beaucoup. Ça repose le problème de la circulation du corps, qui à partir du moment où ça bouchonne d'un côté, ça répercute les bouchons un peu partout. Il y a une question de fluidité aussi, et je me pose des question. Puis je devrais vous parler, mais en privé, parce que ce n'est pas encore, mais il y a des travaux qui vont devoir être faits, par Vivaqua avec de nouveaux, là aussi, des rues qui vont être, et il y en a sur Molenbeek aussi. Il faudrait en tenir compte aussi si on met trop de rue à sens unique et puis qu'il y a des travaux impressionnants parce que Vivaqua, ce n'est pas des petits trous, on fait quoi? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin :

Vous avez tout à fait raison, madame Evraud, et je vous remercie. Les mises en sens unique sont souvent la conséquence de travaux, justement parce qu'il faut fluidifier. Il faut évidemment proposer des solutions, et ça, ça fait également l'objet de retranscription dans le règlement. Mais les sens unique qui sont proposés, souvent, ce sont des ruelles très, très, très étroites, ou le double sens n'est plus possible du tout, parce qu'il a des conséquences assez dramatiques en termes de fluidité. Et c'est pour ça que la priorité était de mettre en sens unique les petites voiries où, évidemment, il y a beaucoup de, je dirais, de de passage de véhicules, et pas des moindres, pas uniquement des véhicules, parfois des camions. Et le sens unique permet de solutionner. On évite, évidemment, lorsque c'est des voiries conséquentes, on ne le fait pas, mais principalement lorsque c'est une nécessité, on le fait.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE entre en séance / treedt in zitting.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Leonidas Papadiz quitte la séance / verlaat de zitting.

Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.

6. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Renovation Urbaine n°5 "Heyvaert-Poincaré" - Convention d'occupation des trois derniers étages du bien situé au 43B rue de Liverpool.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract n°5 " Heyvaert-Poincaré" - Overeenkomst voor gebruik van de drie laaste verdiepingen van het pand gelegen Liverpoolstraat 43B.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

Merci madame la Présidente. Dans le cadre du contrat de rénovation urbaine numéro cinq autour de Simonis, la commune a récemment acquis un bâtiment pour prévenir son délabrement. L'unique candidature reçue pour occuper le deuxième, troisième et quatrième étage émane de l'ASBL « la compilothèque ». Cependant il est important de noter que des travaux de rénovation nécessitant un investissement élevé sont requis. En contrepartie de ces travaux, l'occupation sera accordée gratuitement, avec des coûts estimés à plus de 394.000€. Je veux quand même vous donner un petit mot concernant la compilothèque, qui est engagé dans une démarche inclusive et qui a déjà démontré son impact positif dans d'autres communes à travers des activités variées telles que la menuiserie, la métallerie, la fermenterie, des écoles de devoirs, un magasin qui met à disposition gratuitement du matériel, une boulangerie où on peut apprendre à faire du pain ou levain, etc. Afin de formaliser cette collaboration, je sollicite le soutien des membres du conseil pour l'approbation de la convention de la commune et la compilothèque concernant, je répète, l'occupation des étages, donc, le deuxième, troisième et quatrième étage du 43B rue de Liverpool, c'est un bail de neuf ans.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**7. Département infrastructures et Développement Urbain - Opération B.6 place Beekkant du CRU 3 - Approbation de la convention entre Le Logement Molenbeekois et la Commune pour la mise à disposition d'un terrain.
Departement infrastructuuren en stedelijke ontwikkeling - Operatie B.6 Beekkantplein van het SVC 3 - Goedkeuring van de overeenkomst tussen de Molenbeekse Woningen en de Gemeente voor de terbeschikkingstelling van een terrein.**

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

Je suis vraiment ravie de vous informer de l'avancement positif de notre projet de réaménagement de l'espace public autour de la station de métro Beekkant. Conformément à l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine, nous devons obtenir un droit personnel sur les parcelles du Logement Molenbeekois avant le début des travaux. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Logement Molenbeekois pour élaborer une convention répondant à cette exigence légale. Cette convention définit les conditions d'octroi du droit personnel à la commune pour une durée de neuf ans à partir de la signature du document, et je tiens également à exprimer ma gratitude pour la fructueuse collaboration entre la commune et le Logement Molenbeekois.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame l'échevine, juste pour me dire, peut-être, quelle seront l'affectation des différentes superficies qui vont être mis à disposition, parce que je vois ici des surfaces dans le cadre du droit personnel.

Mme Raiss, Echevine :

Attendez, je reprends la liste.

M. El Khannouss :

Il y en a quatre ?

Mme Raiss, Echevine :

Je n'ai juste pas le poste devant moi. Attendez.

M. El Khannouss :

S'il n'y a pas encore d'affectation précise, il ne faut pas perdre son temps.

Mme Raiss, Echevine :

Je n'ai pas le document devant moi, mais je peux vous répondre. Attendez.

M. El Khannouss :

Ça n'apparaît pas dans l'introduction.

Mme Raiss, Echevine :

Il n'y a pas les précisions exactes ?

M. El Khannouss :

Qu'est-ce qu'on va en faire?

Mme Raiss, Echevine :

C'est juste pour réaménager l'espace devant. Il y a le bâtiment, les deux tours de logements, et nous, on veut accaparer l'espace juste devant, qui est maintenant un genre de petit jardin très mal exploité, et qu'on veut s'accaparer.

M. El Khannouss :

On parle de 2000 m²

Mme. Raiss, Echevine :

Oui, mais c'est tout l'espace entre la station de métro et l'avant.

M. El Khannouss :

Il s'agit juste d'un aménagement ? Il n'y aura pas de construction ? Et après neuf ans qu'est ce qui se passe ?

M. Raiss, Echevine :

Après, je sais que ça a été très compliqué avec le Logement Molenbeekois de discuter de ces choses-là, parce que le logement a une ambition d'avancer

M. El Khannouss :

Dans le cadre de la rénovation générale ?

Mme Raiss, Echevine :

Exactement !

M. El Khannouss :

Ça veut dire qu'ils ne vont pas faire ça veut dire ils ne vont pas faire ça avant neuf ans.

Mme Raiss, Echevine :

C'est pour ça que les discussions étaient aussi longues, c'était pour se mettre d'accord.

M. El Khannouss :

Ils sont en train de vider les deux tours.

Mme Raiss, Echevine :

Oui, c'est ça. C'est pour ça que les discussions étaient aussi longues et qu'on s'est enfin mis d'accord pour qu'on puisse réaménager l'espace et que les travaux se feront après.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut passer à des questions classiques?

M. El Khannouss :

Ce sont des questions très classiques monsieur le Président faisant fonction.

M. le Président :

Est-ce que vous avez encore des questions ? Vous êtes dans un débat. Posez vos questions.

M. El Khannouss :

Moi ma question est très simple. Ici, nous avons dans le cadre du droit personnel, mis la commune va prendre en charge pendant neuf ans plus 2000 mètres carrés. Nous savons qu'il y a une opération, qui est en cours aujourd'hui, de rénovation des deux bâtiments. Il y a, il y a une volonté de rénover les deux tours et, puisque la commune va réaménager, j'ai du mal à comprendre comment est-ce que le Logement Molenbeekois va pouvoir rénover ces bâtiments, alors que vous allez rénover l'espace public?

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. El Khannouss :

Elle peut répondre ou pas ?

M. le Président :

Monsieur le conseiller, est-ce que vous connaissez le fonctionnement normal ? Il y a d'abord vos questions. Monsieur Eylenbosch pose une question et madame répondra. Mais il faut être un petit peu patient. J'ai l'impression que vous avez perdu tout.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, monsieur le Président, mais si vous aviez fait la présidence directement, ça ne serait pas passé.

Alors, madame l'échevine, je reviens également sur ce qu'a dit monsieur El Khannouss. La place qui est concernée, c'est celle qu'on appelle la place du livre, où vous avez le monument qui a été installé là. Je suppose qu'il va être sauvegardé ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi et où est-ce qu'il va être déplacé ? Puisque c'est quelque chose qui a fait partie d'une subvention de la région pour pouvoir le réaliser ? Ça, c'est une première chose.

La deuxième chose, je reviens également sur ce délai de neuf ans. Nonobstant la rénovation des tours, si vous aménagez ce terrain d'une certaine façon, au bout de neuf ans, théoriquement, vous allez devoir le restituer en pristin état, c'est-à-dire que vous allez devoir démolir tout ce que vous avez fait, donc investir, désinvestir. Mais comme l'a rappelé mon collègue, vous avez effectivement la rénovation des tours qui va intervenir et vous prenez aujourd'hui, vous, la responsabilité, je dis bien vous, la responsabilité de dire au Logement Molenbeekois: vous ne pouvez pas faire les rénovations avant neuf ans d'ici alors que s'il y a possibilité d'accélérer la possibilité de reconstruire ces tours plus tôt, ou de commencer les travaux plus tôt je ne vois pas comment vous aurez à ce moment-là, ou comment le logement, à ce moment-là, la possibilité de rompre le contrat qu'il va signer en vous donnant ce délai. Et je me demande ce qui vous êtes passé par la tête quand vous avez entendu les interpellations des citoyens ici, lors des derniers conseils, par rapport à cette problématique, et qui vous disaient déjà aujourd'hui que, d'abord un, ils souffraient, le fait qu'ils étaient délogés. Mais en plus de ça, les logements sociaux qui sont dans ces tours, c'est un grand nombre et il va falloir les remplacer rapidement. Et si vous prenez le temps de faire cet aménagement pour vous amuser et jouer au bac à sable, je crois que vous commettez une grave erreur. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

Je crois que vous êtes bien au courant que ce foutre de la population molenbeekoise n'est pas un de mes objectifs. C'est peut-être le vôtre, mais pas le mien. Et je ne vous permets pas de parler de cette manière-là.

Monsieur El Khannouss, je vais vous répondre clairement: la concertation avec le Logement Molenbeekois a duré des années à ce sujet-là. Je crois plus d'une année, en tout cas justement parce qu'ils n'étaient pas très d'accord sur comment ils allaient régler ce problème. Là, il a été convenu avec le Logement Molenbeekois que les interventions qui vont avoir, il s'agit d'un subside qui nous est octroyé aussi par la Région, je le rappelle, pour l'aménagement de cette place-là, c'était ou bien le perdre, ou bien de quand même faire quelque chose. On a opté pour faire quelque chose et de le faire ensemble, c'est ne pas, d'un côté, la commune qui va en aménager et puis attendre que le logement aille construire pour que, à son tour, le logement va devoir détruire une partie de ces aménagements-là. C'est pour ça qu'on s'est mis longtemps à table pour trouver un accord ensemble, pour comment ça allait se passer. Parce qu'il faut savoir que le Logement Molenbeekois a plusieurs scénarios sur le réaménagement de ces deux tours. Est-ce qu'ils allaient avancer ? Parce que là, à ce stade, il était même question d'avancer les deux tours, donc d'aller un peu plus loin et de veiller à ce que les logements soient d'une autre superficie et autre. Ça, c'est il y a trois scénarios sur la table et où le Logement Molenbeekois n'a pas encore tranché. Ça, c'est une chose très importante que je voulais vous donner. Le scénario que nous, on a aussi avancé et qu'on a

demandé au Logement Molenbeekois, c'est de tenir compte des aménagements afin de ne pas faire un pas en arrière pour tout détruire.

Donc, en aucun cas nous allons freiner la rénovation ou la reconstruction, parce que, je vous le dis, les scénarios, il n'y a pas encore un choix qui a été fait au niveau des scénarios du Logement Molenbeekois, et ça, c'est important à dire, et nous n'allons en aucun cas freiner ça, vu que l'urgence est là, et ça, c'est très clair. Mais je vous le dis aussi sincèrement, en tant qu'échevine, j'ai pris la décision de ne pas cracher sur un subside qui nous est octroyé par la région et qui nous permettra d'embellir cet espace et de faire en sorte que les gens qui vivent autour de la place Beekkant puissent bénéficier d'un espace agréable. J'ai dit.

M. le Président :

Merci madame Raiss. Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Vous me rassurez pour certaines choses. Par contre, le fait que les bâtiments doivent être avancée, doivent être élargis, parlons comme ça, parce que c'est pas les déplacer, c'est donner de l'espace supplémentaire et c'est une problématique. C'est une problématique que nous avons fait également au niveau de Brunfaut. Et comme on n'avait pas la possibilité d'élargir on a diminué le nombre de logements. Ça va être le choix, parce que c'est la législation qui prévoit ça et il faut créer des appartements qui ont des superficies plus grandes pour avoir plus de chambres, etc. ça la problématique, elle est connue.

Par contre, même si vous recevez un subside, moi, de temps en temps, j'ai un petit peu l'idée d'entendre et m'exhausser, mais c'était l'idée de monsieur Van Damme aussi, quand j'ai un subside, il faut que je l'utilise il faut que je le prenne. Non, quand il y a un subside, ça donne des possibilités, ou ça vous ouvre des possibilités. Mais ici, dans ce cadre ci, peut être que dans cinq ans, on va devoir aller mettre, comme vous le mettez dans la délibération, aller mettre des grues, des engins de chantier, etc. vous allez tout démolir et donc ce subside dont je ne préjuge pas du montant, parce que vous n'avez pas citer, et je ne l'ai pas vu en traversant, les trucs en chose: combien, plus d'un million? Vous allez mettre 1 million là-dedans pour une période de cinq ans, ça veut dire 200.000€ par an. Moi, personnellement, je trouve ça une dépense inutile et qu'il vaudrait mieux faire quelque chose du plus petit surtout que, puisque les deux tours sont vidées, vous avez déjà nettement moins de personnes qui se trouvent là. Par contre, il y a un problème de sécurisation. Ça, je suis tout à fait d'accord mais c'est pas le réaménagement une place, en mettant un nouveau parc, un nouveau ceci ou un nouveau cela, qui va permettre de régler la sécurité.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

On travaille aussi en étroite collaboration avec la STIB. On n'est pas le seul acteur à être dans ce projet-là, et c'est bien au-delà d'une petite placette qu'on va réaménager. Donc, les besoins sont assez clairs et la concertation se fait également avec les habitants du quartier, mais au niveau des autres points que vous avez soulevé, au niveau du fait qu'on va élargir pour avoir des logements bien plus grands que actuellement parlant, c'est un besoin qui a été formulé exactement par le Logement, Molenbeekois et c'est pour cela qu'on y répond favorablement.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

8. Département infrastructures et Développement Urbain - Opération B.6 place Beekant du CRU 3 - Accord sur l'obtention d'un droit de superficie sur des parcelles appartenant à la Régie foncière.

Departement infrastructuur en stedelijke ontwikkeling - Operatie B.6 Beekantplein van het SVC 3 - Akkoord tot het verkrijgen van een recht van opstal op percelen die eigendom zijn van de Grondregie.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

La discussion qu'on vient d'avoir et en accord avec l'article sept de l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine, il est essentiel d'acquérir un droit réel sur les parcelles de la régie foncière qui seront incluses dans le projet de réaménagement avant le début des travaux. La régie foncière propose de céder un droit de superficie à la commune afin de concrétiser cette opportunité. Nous sollicitons aujourd'hui votre approbation de ce principe. Une fois validé, le service juridique pourra entamer la procédure nécessaire pour obtenir rapidement ce droit réel. Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

9. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable "Etangs Noirs" - 1.1 Pôle Polyvalent de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale - Accord pour la conclusion d'un bail emphytéotique.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract (DWC) "Zwarte Vijvers" - 1.1 Polyvalente Pool van het Huis van Culturen en Sociale Samenhang - Akkoord voor het sluiten van een erfpachtovereenkomst.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

Je vous présente une délibération cruciale pour l'opération 1.1 Pôle Polyvalent de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale du contrat de quartier Etangs Noirs. Nous devons approuver la conclusion d'un bail emphytéotique de 50 ans octroyant un droit réel à la

commune sur le bâtiment rue Piers 93, 95, 97, essentiel pour le projet. Ce projet implique la démolition de l'ancien complexe scolaire de l'Athénée Serge Creus et la construction d'une extension de la M CCS avec la verdunisation de la cour. Le bail emphytéotique proposé par le gouvernement de la région Bruxelles-Capitale pour 1€ symbolique nécessite l'approbation du conseil. J'en appelle également à votre soutien pour mandater le service juridique dans la rédaction du bail et le suivi du processus jusqu'à l'obtention des droits réels.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

10. Département Infrastructures et Développement urbain – Marché conjoint de travaux relatif au réaménagement de l'espace Beekkant situé entre le chemin de fer et les deux tours de logements ainsi que l'espace autour de la station de métro Beekkant en lien direct avec les futurs aménagements de la STIB – Opération B.6 Place Beekkant – CDC 23.017 – Modification des documents du marché.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke Ontwikkeling – Gezamenlijke opdracht voor werken betreffende het herinrichten van het Beekkantgebied gelegen tussen de spoorweg en de twee woontorens en het gebied rond het metrostation Beekkant in directe samenhang met de toekomstige inrichtingen van de MIVB - Bestek 23.017 – Wijziging van de documenten van de opdracht.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

Là, franchement, je soumets à votre approbation une modification nécessaire du métré, des clauses techniques du cahier des charges suite à une demande de clarification d'un entrepreneur. Ces ajustements visent à améliorer la description de certains postes assurant ainsi une compréhension claire et précise des exigences du projet. Il y a une note explicative rédigée par l'auteur du projet, détaillant toutes les adaptations. Elle est jointe à la délibération. Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

11. Enseignement néerlandophone - Accord de coopération et de prêt - Multimuzz asbl. Nederlandstalig onderwijs - Samenwerkings- en bruikleenovereenkomst - Multimuzz vzw

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

Er wordt hier voorgesteld om vzw Multimuzz die zich inzet voor zin van een vrijetijdsbesteding en persoonlijke groei bij kinderen en jongeren te laten samenwerken met de gemeente voor 3 schooljaren tot juni 2026. De organisatie wenst gratis gebruik te maken van de schoolinfrastructuur van Ket en Co aan de Jean Baptiste Decockstraat.

Vzw Multimuzz biedt concrete activiteiten aan zoals beelden, muzikale beweging, podium en multimedia gerelateerde kunsten waarbij kinderen actief kunnen participeren. Ook worden ateliers aangeboden op Ket en Co gedurende het schooljaar 2023-2024 en meerdaagse creatieve ateliers tijdens vakantieperiodes.

Ik stel U dus voor om de samenwerking en bruikleenovereenkomst tussen Multimuzz vzw en de gemeente goed te keuren.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

12. Taxes Communales - Redevance sur la délivrance de documents administratifs - Modification. Gemeentebelastingen - Retributie op de afgifte van administratieve documenten - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. Mahy, Echevin :

Merci monsieur le Président, je vais demander d'ajourner le texte, parce que je trouve que la présentation n'est pas assez limpide pour les conseillers. En effet, il y a une méthode de présentation qui a été modifiée et certains chiffres ne parlent pas de frais finaux pour les citoyens. Et je voulais poser: sont tout à fait les bons chiffres, sauf que, ici, on avance surtout les redevances communales et c'est quelques centimes, quelques dizaines de centimes. Mais sauf à dire que vous avez des questions par rapport à ce texte, on peut le faire passer. Mais moi, je compte bien donner un, autre qui vous permet de bien lire les articles en question. Si ça vous convient, vous recevrez dans le courant de la semaine cette traduction de chiffres avec les chiffres finaux en termes de frais administratifs pour les citoyens.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**13. Propreté publique/Charroi - Déclassement d'un véhicule pour vente.
Openbare netheid - Buitengebruikstelling van een voertuig voor verkoop.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**14. Culture néerlandophone - Attribution des subventions 2023.
Nederlandstalige kultuur : Toekenning van subsidies 2023.**

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

Mme Garcia-Fernandez, Echevine

Merci, monsieur le président, si vous avez des questions, je suis à votre disposition, sinon, je pense que tout est clair.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Rachid Ben Salah entre en séance / treedt in zitting.
Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

**15. Secrétariat communal - Motion déposée par les groupes MR, PS et Vooruit relative à la gestion de la propreté publique - Report du 20/12/2023.
Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de MR, PS en Vooruit fracties betreffende het beheer van de openbare netheid - Uitstel van 20/12/2023.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci, monsieur le président. Je vais effectivement vous présenter cette motion que vous avez pu lire en long en large et en détails, mais je vais quand même passer par les considérants, les vues, les ordonnances et autres. Je vais peut-être ne pas vous faire l'affront de vous les relire. Mais :

Considérant que le gouvernement régional s'était engagé, dans l'accord de gouvernement, à mettre en place des conteneurs enterrés dans le cadre de nouveaux projets de travaux publics;

Considérant les missions dévolues au service propreté publique en matière d'entretien de la voie publique et de ses abords;

Considérant la mise en place du plan local de propreté de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;

Considérant la stratégie de propreté urbaine régionale clean brussels;

Considérant la volonté de l'administration de Molenbeek-Saint-Jean d'installer des corbeilles de tri sélectif en voirie;

Considérant la nécessité croissante de promouvoir une gestion efficace des déchets dans notre commune;

Considérant que les communes ont dans leur compétence d'assurer et de rétablir la propreté publique;

Considérant que la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite encourager les initiatives qui contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes présentes sur le territoire de la commune;

Considérant qu'une réflexion plus approfondie de la collecte des déchets en porte-à-porte est nécessaire pour les zones les plus densément peuplés;

Considérant l'importance de préserver notre environnement en réduisant l'empreinte carbone lié à la gestion des déchets;

Considérant la volonté du collège d'implanter prioritairement des points d'apport volontaire enterrés sur les sites aériens des logements sociaux;

Considérant les besoins exprimés par les citoyens en faveur d'une modernisation de nos infrastructures de collecte de déchets;

Considérant qu'il y a lieu de limiter la présence de poubelles éventrés par les animaux, par les pies, par les renards et autres;

Considérant que 500.000 tonnes de déchets non triés et incinérés en 2022 par la région bruxelloise sont source de production de CO²;

Considérant qu'une réduction de la fréquence de collecte en porte-à-porte des sacs blancs réduira le nombre de kilomètres parcourus lors des collectes et, par conséquent, diminuera l'impact écologique de la collecte des déchets ménagers;

Considérant que les sacs poubelles sont ramassés par les camions souvent pendant les heures de pointe, contribuant ainsi à la congestion du trafic en ville;

Considérant la pénibilité du travail des agents de la propreté publique en raison de la nature du travail sous le vent et déplaçant des sacs poubelles;

Le conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean demande au gouvernement régional de soutenir la commune de Molenbeek dans la mise en place des points d'apport volontaire enterrés sur leur territoire;

Le conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean demande au collège des bourgmestre et échevins :

- d'établir des relations avec l'agence régionale de propreté afin de s'inscrire dans le cadre de ces filières de valorisation des déchets et plus particulièrement du pmc;
- de solliciter l'enfouissement de l'ensemble des bulles à verre sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;
- de solliciter l'enfouissement de l'ensemble des bulles à textile sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;
- d'être commune pilote auprès de l'agence régionale de la propreté pour développer un plan ambitieux et accélérer l'aménagement et l'enfouissement de points d'apport volontaire et plus particulièrement dans les zones densément peuplées et les espaces publics fort fréquentés des déchets résiduels, le pmc, carton est organique;
- de mener une étude conjointe avec l'agence Bruxelles propreté sur le contrôle d'accès aux points d'apport volontaire ;
- d'organiser une consultation citoyenne pour recueillir l'avis des habitants sur l'emplacement des conteneurs enterrés et recueillir leur suggestion. Ceci garantira une démarche participative et transparente dans la prise de décision ;
- la mise en place d'une campagne de communication et de sensibilisation, commune région visant à informer les citoyens de l'importance du tri des points d'apport volontaire ;
- d'explorer les opportunités de partenariats avec les organismes publics et privés ainsi que les possibilités de financement afin de faciliter la mise en place de ce projet innovant et durable;
- que cette motion soit envoyée au gouvernement de la région Bruxelles-Capitale.

Par le présente, nous nous affirmons notre engagement envers une gestion des déchets plus responsable et moderne, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et à la préservation de notre environnement. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Milis.

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci monsieur le président. Effectivement, nous avons déposé, avec la famille libérale, un texte relatif aux conteneurs souterrain.

Avant toute chose, je remercie mes collègues Rais et Dekens pour leur expertise sur le sujet.

Effectivement, la gestion des récoltes des poubelles n'est pas moderne, pas du tout moderne. Elle crée extrêmement d'effets négatifs. Ça a été dit, je ne vais pas tout rappeler, mais il y a effectivement une pollution conséquente dans nos rues. Il y a effectivement de nombreuses personnes à Bruxelles qui vivent dans de petits logements et 21 % des bruxellois, par ailleurs, n'ont ni jardin ni balcons pour stocker leurs déchets pendant plusieurs jours. Les poubelles dans les rues attirent les nuisibles. C'est un obstacle également pour les piétons, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les parents avec poussettes ou encore les personnes âgées. Et puis, effectivement, il y a une congestion du trafic en ville, et le travail actuel des éboueurs est très pénible en raison de la nature du travail soulevant et déplaçant

des sacs poubelles. Et on demande principalement l'objet de cette motion, c'est la mise en place de conteneurs souterrain au sein de notre commune et on demande à la région de nous soutenir. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la présidente. Alors, celle-là, on ne me l'avait pas encore faite quand j'étais président. Nous avons ici une majorité qui sort une motion pour se convaincre qu'elle doit interpeller le ministre. Est-ce que c'est parce que, lors de la précédente visite, vous n'êtes pas parvenu à imposer votre vue et que vous êtes revenu marron de cette réunion que vous devez monter une motion comme celle-ci pour arriver à vous convaincre qu'il faut y aller? Chapeau! Parce que c'est la première fois que je vois une majorité qui a besoin d'avoir une motion, soutenu par l'opposition pour pouvoir aller convaincre un ministre de lui donner droit dans ses demandes par rapport au ramassage des immondices et pour les systèmes enterrés. Chapeau! C'est la première fois que je vois ça! Merci!

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Ik denk dat elke motie die ingediend wordt om de netheid te verbeteren goed is maar er wordt veel gevraagd van het Brussels Gewest maar de gemeente heeft ook bevoegdheden die ze kan uitvoeren die ze momenteel niet uitvoert. Als je op de ophaaldagen de Gentse steenweg afgaat dan zie je dat heel veel commerçanten particuliere zakken gebruiken om hun vuilnis op straat te zetten. De gemeente kan controle uitoefenen om na te kijken dat alle handelszaken een contract hebben met een afvalophaler om dat op te halen en kan ze daarop wijzen, waarschuwen en ook penalisieren. Er kan ook gekeken worden of appartementsgebouwen de mogelijkheid hebben om containers te plaatsen met de beheerders van de gebouwen, de syndicussen. Ik ken een gebouw op de Charles Malisstraat en daar ligt een berg vuilniszakken buiten op de ophaaldagen. Ik kan me moeilijk inbeelden dat er voor zo'n nieuw gebouw geen ruimte voorzien is om containers te plaatsen. Er kan zeker een beheerder aangesproken worden om een contract aan te gaan met Net Brussel of met een andere vuilnisophaler om daar containers te plaatsen en dat verbetert ook al op zich de netheid. De motie is goed maar de gemeente moet ook de bevoegdheden die ze heeft beter gaan uitvoeren en zowel gebouwbeheerders als handelszaken sensibiliseren, aanzetten tot het nemen van afvalcontracten en ze daarvoor ook penalisieren als ze daar niet mee doen wat ze moeten doen. Dank U.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'étais un peu perplexe, effectivement, par la démarche d'une motion dans la majorité, mais je la juge sur ces propres valeurs et l'idée d'enfouir, d'enterrer des conteneurs, le PTB est vraiment pour. J'ai presque envie de soutenir, mais enfouir et enterrer il y a évidemment différents buts que chacun a, et je vais vous expliquer pourquoi. J'ai un peu peur de certains considérants et de la vision dans laquelle s'inscrit cette mission et qui en contraire, d'ailleurs

d'une motion qu'on a votée avant, en majorité, déposer avec des amendements du Ps sur le maintien des deux tournées des poubelles blancs. Cette motion, dans son considérant, et j'aimerais bien vous poser la question, accepte la réduction de la fréquence des collectes en porte-à-porte des sacs blancs et trouve ça, même positif parce que ça diminuera l'impact écologique de la collecte des déchets ménagers par la réduction des kilomètres parcourus, ce qui, est vrai, réduire les kilomètres réduit l'impact écologique évidemment. Le PTB veut quand même maintenir les deux collectes, les deux tournées des sacs blancs, et je voudrais avoir la confirmation de votre engagement à la motion passé en proposant un amendement dans les votes, les décidant de s'opposer à une diminution des tournées actuelles tant qu'il n'existe pas d'alternative tout simplement, ça ne vous coûte rien, ça reconferme dans les meilleurs des cas, quelque chose qu'on a déjà voté et ça me rassure, et peut être je voterai pour avec mon groupe.

Deuxième chose, rendre payant la collecte de ces déchets, parce qu'il y a dans le truc aussi, on veut chercher des partenariats privé et vous savez très bien que maintenant, on fait payer des conteneurs enterrés et vous payez par kilo. Si c'est ça que vous voulez, mettez-le clairement sinon je vais proposer un amendement de s'opposer au principe de payer par kilo.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup de réinterpréter ce qui est écrit et je voudrais quand même vous demander, chez conseiller, de rester dans votre temps de parole. Je vois que le sujet suscite de l'enthousiasme mais vous avez quand même à respecter le règlement d'ordre intérieur.

Monsieur Sumlu je compte sur vous et je vous donne la parole.

M. Sumlu :

Je vais pouvoir respecter le temps de parole. J'ai sept points qui sont bien préparés.

Première chose, je suis un peu étonné, parce que chaque fois quand on a une motion à déposer, le chef de groupe qui dépose ça, il envoie ça aux différents chefs de groupe, ce qui n'était pas le cas ici, parce que chaque fois que le cas arrive du côté du MR on-dit, on n'a pas eu le temps, on n'a pas reçu. C'est une remarque que je vous adresse. Ce sera bien pour les prochaines fois.

Dans les sept points, la première, avant de commencer, je dirais qu'on va s'abstenir nous, en tant que Ecolo.

Premier point: chaque fois qu'il y a un enfouissements, le tri n'est pas respecté. Effectivement, l'idée c'est de pouvoir faire un maximum de tri ;

Deuxièmement : les dépôts clandestins qui s'accumulent autour des sites où il y a les enfouissements ;

Trois : ça prend de l'espace en voirie et en sous-sol;

Quatre : ça coûte de l'argent pour pouvoir les installer. C'est aux alentours de 150 à 250 millions, plus des équipements à prévoir en ajoutant à ces montants-là dans le budget régional ;

Cinq : des grands ensembles de logements peuvent déjà faire la demande de l'installation de contenants auprès du Bruxelles propreté. Après analyse des dossiers, les conditions à compléter, les contenants seront installés au frais des demandeurs et sans marché public.

Six : une étude de fond est en cours sur la comparaison avec les différentes villes européennes et voir comment on pourra les adapter à Bruxelles, les résultats vont sortir de cette étude vers fin mars fin avril. La commune est également sollicitée et notre échevine de la Propreté peut également participer à cette étude au nom de Molenbeek.

En dernier lieu, pour les bulles à verres, il s'agit d'un réseau qui appartient déjà à Bruxelles propreté. Certains sont déjà en-cours d'être enterré et d'autres qui ont été abîmés sont en train d'être réparé.

J'estime que, vu ces différents points, aujourd'hui, ce sera un peu prématuré de voter pour cette motion et c'est pour cette raison là que nous, en tant que Ecolo, on va s'abstenir. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la présidente. La chose, les personnes qu'on a oubliées, je pense, comme d'habitude ce sont les personnes à mobilité réduite et les vieilles personnes qui ne savent pas porter des choses lourdes. Et je comprends très, très bien pourquoi vous demandez ça. Ce sont des solutions et ça se fait dans d'autres pays, mais je suppose que dans ces autres pays, on a quand même prévu aussi une aide pour ces personnes en difficulté et demander au voisin, c'est bien, on lui demande dix fois et puis il vous dit: débrouilles toi avec tes poubelles, et tout le monde n'a pas nécessairement un enfant, un neveu, de tout ce qu'on veut qui veut bien faire le boulot. Je vous vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la présidente, je suis un peu comme mes collègues. En tout cas, certains de mes collègues, vous arrivez comme ça avec vos gros sabots, avec une motion, le PS/MR de cette majorité donnant l'impression à nos concitoyens qu'on travaille beaucoup. Ici, cette proposition qui est en quelque sorte que du vent, qui va être soumise aux autorités régionales, si on devait l'appliquer les premiers qui seraient marron, pour suivre mon collègue de droite, ce sont les citoyens.

Il faut quand même rappeler la situation financière de la région bruxelloise avec cette idée folle: d'imposer aux bruxellois la ligne trois du métro qui, je vous le dis, si on est encore de ce monde dans dix ans, on en parlera, qui va plus approcher les 10 milliards que les neuf cents millions qui sont proposés, qui ont été cités au début du projet. Et on ajoute des dépenses pharaoniques, des projets comme ceux-ci qui, finalement, vont encore rendre les choses plus difficiles. Parce que, techniquement, ce qui n'est pas dit dans la motion, c'est qu'enfuir des conteneurs dans les sous-sols, il y a certains quartiers où c'est impossible à Bruxelles, à cause de ce qu'on a en dessous du sol, les impétrants, les câbles, les tuyaux et la situation du sol. Il ne faut pas oublier que nous sommes à Bruxelles et qu'il y a énormément de zones qui sont très humides qui empêchent ce genre d'installation sauf si on investit des sommes titanesque. Les études qui ont été faites par rapport à l'implémentation d'un réseau souterrain pour le ramassage d'immondices, on est bien au-delà des 150.000.000. On dépasse largement les 350.000.000 c'est-à-dire un tiers de milliards. Et nous, ici, à Molenbeek, je vous le dis, ça va aller dans une poubelle, il n'y a personne qui va la lire votre motion, que vous n'avez pas soumis aux membres du conseil communal, c'est du vent.

Moi, ce que je vous demanderais, c'est au lieu de perdre votre temps à nous embêter avec des propositions comme ça, consacrer le à vous occuper des molenbeekois. Je crois

qu'ils en ont plus besoin que les personnes qui décident à la région actuellement. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, j'ai quelques questions. Donc, dans les considérants, on parle de mener une étude conjointe avec l'agence Bruxelles propreté sur le contrôle d'accès au point d'apport volontaire. Ça veut dire quoi le contrôle d'accès ? Est-ce que ce n'est pas accessible à tout le monde ou est-ce qu'il y a des restrictions? Ça, c'est la première question?

Puis on parle aussi, dans les considérants, des sites aériens, des logements sociaux. Je n'ai pas très bien compris de quoi on parlait. Et puis, je vois qu'il n'y a rien sur les travailleurs. On dit que la charge de travail est élevée et c'est un travail dur, ce qui est vrai, il y a beaucoup de jours d'absence pour maladie dans le service, hors vous n'apportez rien à ce niveau-là, aucune nouveauté, je sais pas, peut être des aménagements des temps de travail ou quelque chose comme ça, parce que c'est effectivement un travail lourd, mais vous n'apportez aucune solution.

Ma dernière remarque, je regrette quand même que tous les groupes de l'opposition ils ont trois minutes, je pense, pour un débat aussi important. La majorité prend tout le temps qu'il faut. Régulièrement, il y a la présidente qui prend tout le temps qu'il faut pour expliquer tout ce qu'elle fait, et je trouve ça pas très sérieux et démocratique.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame la présidente, je vais juste préciser quelques éléments. Il ne s'agit pas de faire payer les molenbeekoïses, ce serait gratuit. Pas de fake news hein PTB, que les choses soient claires. Et par rapport à monsieur Sumlu, qui pense que nos concitoyens ne vont pas respecter, si, ils vont respecter, je pense, il ne faut pas être méprisant vers les classes populaires, ils vont respecter.

Écoutez, il y a des molenbeekoïses qui nous ont fait la demande. On ne vient pas avec des motions comme ça. Ça vient de la base. Et, par exemple, je vais vous donner un exemple concret: il y a une grosse rénovation actuellement au niveau du quartier Jean-Baptiste Decock, où les habitants souhaitent effectivement avoir des bulles souterraines, et actuellement, ce n'est pas prévu dans le plan du ministre Marron. Et puis, il faut prioriser les choses. Nous souhaitons prioriser les bulles souterraines dans les nouvelles constructions et je pense que ça va aider nos concitoyens, dans les quartiers populaires, par exemple, le quartier Brunfaut, il y a des bulles qui ont été enterrés, ce sont des nouvelles, c'est une nouvelle construction. On peut parler plutôt de rénovation plutôt que nouvelle construction, et je pense que c'est efficace. Merci. Et c'est dans des quartiers dansement peuplé.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Deux, trois petits points. D'abord je voudrais rappeler que j'ai bien une compétence appartenant aux libéraux à la base et à madame Gloria Garcia Fernandez, qui a, entre autres aussi, bien sûr de très près, participé à l'élaboration de cette motion avec, effectivement, l'aide des collègues.

Par ailleurs, l'objectif de cette motion est d'améliorer le cadre de vie des citoyens, d'améliorer le paysage et de se faciliter la tâche, surtout sur les nouvelles constructions. Mais au jour d'aujourd'hui lorsque vous voyez les bulles à verres et autres en aérien, ce n'est pas du plus agréable de voir les déchets, les dépôts clandestins.

J'entends bien monsieur Sumlu qui me dit qu'il y a un problème de tri. Je pense que ça fera l'objet d'une surveillance, de caméras, de mise en place, de prévention auprès des citoyens, afin d'améliorer le cadre de vie de chacun. Et je m'excuse de ne pas vous avoir envoyé la motion au préalable, mais vous l'avez quand même déjà depuis plus d'un mois. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Sumlu, vous avez été nommé deux fois. Je suppose que c'est pour ça que vous voulez la parole. Je vous donne la parole.

M. Sumlu :

Je vais faire ça assez rapidement, de dire que c'est quelque chose que je n'ai pas dit. Je trouve ça quand même un peu grave. Je n'ai jamais parlé des quartiers populaires. Franchement, vous me connaissez depuis plusieurs années ici, au sein de ce conseil, je n'ai jamais cette attitude, je n'ai jamais de mépris vis-à-vis des quartiers populaires. Je crois que c'est un argument que je prends un peu mal, j'avoue mais je suppose qu'on est proche des élections. Je pense que, monsieur Boufraquech, essaie de briller avec certains sujets que je n'ai jamais cités. Je pense que quand j'ai dit qu'il n'y a pas de tri, c'est dans n'importe quel quartier, ce n'est pas que les quartiers populaires, et il y a des différentes études qui vont montrent ça. Ici, j'entends bien qu'on va enfuir vraiment et après, on va mettre des caméras pour vérifier que c'est bien trier. Je pense qu'avant de commencer ça, il faut d'abord travailler sur la prévention, et c'est ça qu'on répète depuis quand même plusieurs années au sein de la commune, et on a déjà interpellé plusieurs fois, madame l'échevine, de la propreté sur ces questions-là, de la prévention. Mais ne me dites pas que j'ai uniquement parlé des quartiers populaires, ce qui est vraiment faux, et je n'apprécie vraiment pas cette remarque. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez et puis les intervenants principaux pourront reprendre la parole, sauf si vous citez nommément des personnes.

Mme Garcia-Fernandez, Echevine :

Merci, madame la présidente, Ik zal eerst aan mijnheer Bijmens antwoorden. Ik heb uw naam gezegd. U hebt van contracten gesproken en U hebt gelijk. We hebben een groot probleem hier in Molenbeek met de handelaars. We hebben weinig handelaars die een contract hebben en dat is wel een probleem want al die vuilzakken kosten heel veel geld en dat is ook veel werk voor onze diensten maar we zijn aan het werken aan die problematiek. We hebben met ABP veel controles uitgevoerd maar U hebt gelijk mijnheer het is een groot probleem maar ik kan U verzekeren dat mijn diensten aan het werken zijn op dat problematiek.

Je vais répondre à monsieur Sumlu. Moi, je ne pense pas du tout que votre remarque ait quelque chose à voir avec les quartiers populaires. Vous avez raison, il y a un grand problème de tri et si nous demandons que les containers soient, qu'il y ait des enfouissements, je dirais des bulles et des containers, c'est pour justement diminuer la charge de travail, et ça, c'était pour répondre à monsieur Vancauwenberge, des travailleurs, parce que ces diminutions de sac, quel qu'il soit, que ce soit des verts, des bleus, des blancs, diminuera évidemment la charge des travailleurs, pas directement les travailleurs de la commune, puisque ce sont les travailleurs de l'ABP qui s'occupent de l'enlèvement de ces déchets là, mais ce sera clairement une charge de travail en moins. Mais l'enfouissement de ces containers, moi, je suis plutôt favorable, mais c'est clair qu'on ne peut pas le faire partout. Il faut le faire où il y a de la place, surtout dans les nouvelles constructions. Pour ceux qui suivent un peu les travaux au niveau de la tour Brunfaut, ce n'était pas prévu au départ et puis finalement, on a quand même réussi. C'est monsieur Van Damme qui, à l'époque avait travaillé sur ce dossier, a quand même réussi à les obtenir. Mais on voit bien que dans, même si je suis tout à fait pour ce genre de dispositif, dans les villes où s'est pratiqué, il y a quand même certains problèmes. Par exemple, là où il y a des badges, on se rend compte qu'il n'y a pas assez de place, parfois, pour mettre les déchets et que les déchets se trouvent autour. Là encore, vous avez raison, mais je pense quand même que ce n'est pas parce qu'il y a des problèmes qu'on ne doit pas essayer de le résoudre. Et le fait de demander des containers enfoui, ça ne veut pas dire que l'on va revenir sur le ramassage bi hebdomadaire Monsieur De Block, absolument pas! On s'est suffisamment battu dans cette commune pour qu'il y ait un ramassage deux fois par semaine et on ne reviendra pas là-dessus. Maintenant, pour être tout à fait honnête avec vous, je sais qu'à terme, peut-être pas sous cette législature bien sûr, je ne sais pas qui sera le prochain ou la prochaine ministre, mais c'est une volonté, en tout cas, de passer à de ramassages je dirais un seul ramassage par semaine, mais en tenant compte du fait qu'il y ait de moins en moins de sacs. Mais pour répondre très clairement à votre question, il n'est pas question, je dis deux fois, que je m'inscrive dans ce dispositif-là.

Alors, Monsieur Vancauwenberge, par rapport à la diminution de la charge travail, pour moi, ça tombe sous le sens. S'il y a moins de déchets en rue la pénibilité du travail sera beaucoup moins importante. Mais cette solution de containers enterrés, ce n'est pas quelque chose qui va se mettre en place comme ça du jour au lendemain. C'est comme la réforme des déchets, ce n'est pas simple à mettre en place, mais je pense que c'est vers ça qu'on doit aller pour avoir moins de déchets en rue. Il faut qu'on facilite la vie des citoyens. Le citoyen, c'est compliqué pour lui, pour le moment de dire: tiens, je dois sortir mon sac lundi soir, entre quelle heure et quelle heure. Il y a des personnes pour lesquelles s'est extrêmement compliqué. Ça ne résout pas le problème du tri. Le problème du tri, moi, je ne suis pas d'avis de dire qu'il faut mettre des caméras. D'ailleurs il n'a jamais été question de ça. Et je vous rassure, monsieur Sumlu, je vais à toutes les réunions de king brussels. Il n'a jamais été question de ça. Bruxelles propreté, et nous nous mettons l'accent sur la prévente son, absolument pas sur les caméras. D'ailleurs nous n'avons pas d'argent pour installer des caméras. Il faut plus de prévention, il faut plus de groupes de travail, il faut plus expliquer aux gens, mais il n'a jamais été question de mettre, d'installer des caméras. Je ne sais pas si j'ai complètement rassuré, monsieur De Block. J'ai peut-être oublié quelque chose. C'est une question, monsieur De Block.

M. De Block :

Je répondrai. C'est très bien. Je voudrais juste avoir cette confirmation s'exprimer dans un amendement et voter pour cet amendement dans la motion.

Mme la Présidente :

Merci, écoutez, à ce stade, je propose que vous rédigez cet amendement et vous me l'apporter pour que je puisse le lire à l'ensemble des membres, évidemment, et je vous propose

une courte suspension de séance de cinq minutes pour pouvoir pratiquer le vote de manière correcte. Est-ce qu'on peut avoir une interruption de séance à la vidéo, s'il vous plaît? Merci.

*La séance est interrompue quelques minutes.
De zitting wordt enkele minuten geschorst.*

Mme la présidente :

Merci. Parfait. Le groupe PTB m'a saisi de deux amendements. Le premier, c'est d'ajouter dans le décide la phrase suivante: rappelle notre acquis du maintien de deux tournées de sacs-poubelles blanc, conformément à la motion votée le 24 mai 2023. Deuxième décide qui est proposé par le PTB, s'inscrit dans le maintien d'un service public aux particuliers gratuit, s'opposant au paiement par poids des déchets. Je sou mets le premier amendement au vote.

C'est un ajout. C'est vrai qu'ici on a un petit peu, on est un petit peu sorti des clous de la manière dont on fonctionne. C'est vrai que les deux déposants peuvent éventuellement prendre la parole encore une fois après la prise de parole du collègue. Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Non, mais je voulais préciser deux choses. Je n'ai pas de souci à ce qu'on mentionne des acquis, c'est toujours bien, mais il n'a jamais été question de faire payer la récolte des déchets. Jamais! On est pour la gratuité, évidemment, de la récolte des déchets. Et, deuxième des choses, la commune de Molenbeek s'est battue pour qu'il y ait deux fois par semaine la récolte des sacs poubelles blanc. C'est un acquis, on peut le rajouter, mais on l'avait déjà fait. Je voulais juste préciser cela.

M. Milis :

Oui, tout à fait, nous sommes mis d'accord effectivement, de rajouter ces deux points, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une volonté de retrait, ni de la gratuité et ni encore moins de deux passages par semaine. C'est clair, mais il n'y a pas de souci à rajouter ces deux points, bien sûr.

Mme la présidente :

D'accord est-ce que j'ai bien lu l'amendement on peut voter dessus. On vote pour les amendements et le texte amendé

*Les deux amendements présentés sont adoptés à l'unanimité.
Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De twee amendementen worden unaniem aangenomen.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

*Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.
Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.*

Mme la présidente :

Monsieur Sumlu souhaite justifier son abstention.

M. Sumlu :

Juste une petite justification de notre abstention. D'abord premièrement, je pense que, ces dernières années, Bruxelles Propreté travaille quand même pour améliorer le tri. Ça, je pense qu'il y a quand même pas mal d'efforts qui ont été faits. Il y a toujours évidemment, améliorer, on peut toujours perfectionner ça, mais je pense que ça, il faut, il faut le rappeler. Et deuxième chose, nous nous abstenons aussi, parce qu'il y a quand même une étude qui a été lancée, une étude comparative avec différentes villes, qui utilisent déjà ce système et voir comment l'adapter à Bruxelles, avec des différents questionnements. Je pense que, aller, on n'a pas voté contre, on a voté abstention. Moi, je préfère d'abord, nous préférons, en tant que ECOLO de d'abord voir, voir cette étude, comment on l'adapte pour Bruxelles. Ensuite, toujours cette question-là, comment on la financer. C'est quand même un coût assez considérable. C'est pour ces raisons-là que nous nous sommes abstenus pour cette motion. Merci.

Mme la présidente :

Merci beaucoup, madame Evraud, vous ne vous êtes pas abstenue. Vous ne pouvez pas justifier votre abstention. Non, merci, merci beaucoup. On passe au point suivant.

**16. Secrétariat communal - Motion déposée par le groupe PTB visant à soutenir la démarche de l'Afrique du Sud contre Israël. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de PTB-Fractie ter ondersteuning van de actie van Zuid-Afrika tegen Israël. (Aanvullend)**

Mme la présidente :

Il s'agit d'une motion déposée par le groupe PTB visant à soutenir la démarche de l'Afrique du Sud contre Israël. La parole est à madame Addi qui présente pour le groupe PTB.

Mme Addi :

Merci, je voudrais rappeler l'importance de condamner l'état d'Israël pour les crimes commis, des crimes de guerre commis contre les habitants de la bande de Gaza, l'état d'Israël qui est responsable de la mort de 25.000 personnes aujourd'hui, dont plus de 70 % sont des enfants et des femmes. C'est aussi un état responsable de l'effondrement du système de soins de santé dans la bande de Gaza et c'est quelque chose qui, évidemment, m'est insupportable en tant que soignante. Et je voulais rappeler quelques faits par rapport à ça.

Aujourd'hui, les hôpitaux sont bombardés, sont la cible des missiles ciblés de l'armée israélienne. Les soignants sont tués, les ambulances sont visées. Aujourd'hui, Israël empêche l'acheminement de l'aide humanitaire, empêche l'entrée dans la bande de Gaza de matériel médical. Ça veut dire pas de pansement, ça veut dire pas de désinfectant, ça veut dire pas d'antibiotiques, ça veut dire pas d'anesthésie. Donc, je ne sais pas si vous imaginez la violence pour un médecin dans la demande de Gaza, de devoir soigner des gens avec rien. Ça veut dire faire des amputations à vif, ça veut dire laisser des enfants sans pouvoir les soigner, sans pouvoir soulager leur douleur.

L'état d'Israël, c'est aussi un état qui, qui coupe délibérément l'électricité, c'est un état qui tire dans les citernes d'Eau situées sur les toits des hôpitaux. C'est juste une politique génocidaire. Et en tant que soignants et en tant qu'humains sensibles à l'injustice, on ne peut pas tolérer ce genre de crime. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, cet acte de l'Afrique du Sud d'aller porter plainte contre l'état d'Israël devant la Cour pénale internationale, est toute une symbolique, parce que l'Afrique du Sud est un ancien pays d'apartheid, mais aujourd'hui, on a la possibilité d'aller plus loin que la symbolique. On peut aussi soutenir nous-mêmes l'Afrique

du Sud. Et donc, c'est pour ça que nous avons proposé cette motion, qui est effectivement cosignée par ECOLO, par MOLENBEEK AUTREMENT, et j'ai cru comprendre que le PS aussi nous suivait en rajoutant un considérant que je vais citer.

Mme la présidente :

Madame Addi, si je peux me permettre, peut-être que c'est mieux de laisser le PS s'exprimer sur sa position, parce que je vois des regards qui sont un peu vide, je préférerais qu'ils s'expriment eux-mêmes sur leur position, c'est plus sage.

Mme Addi :

Dans notre motion, nous appelons le conseil communal à décider de soutenir la démarche de l'Afrique du Sud contre l'état d'Israël pour acte génocidaire devant la Cour internationale de justice de La Haie; Article deux, de transmettre cette décision au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et article trois, de transmettre cette décision au gouvernement fédéral en l'invitant à soutenir la démarche de l'Afrique du Sud.

Mme la présidente :

Merci, merci beaucoup. Merci d'avoir déposé ce texte, monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la présidente, je tiens d'abord à remercier évidemment le PTB, d'avoir pris l'initiative de proposer ce texte à la cosignature et c'est sans aucune hésitation que moi-même, ainsi que mon groupe, nous avons décidé de soutenir ce texte parce que, chers collègues, ce à quoi nous assistons aujourd'hui en Palestine, et je tiens à rappeler, la bourgmestre a évoqué un projet qu'elle comptait initier pour marquer sa solidarité avec le peuple palestinien, en particulier les habitants de Gaza, c'est que, depuis plusieurs années, Molenbeek est partenaire de la ville de Jenin, en Palestine, nous avons signé un accord de partenariat dans différents domaines. Nous avons des alter égos en Palestine qui, aujourd'hui, subissent les affres de la guerre, subissent des exécutions extrajudiciaires, subissent des privations, des destructions d'infrastructures publiques. On a vu des chars gratter les routes dans les quartiers pour empêcher les gens de se mouvoir. Ça a été rappelé par madame Addi : destruction des hôpitaux, assassinats extrajudiciaires. Que dire de Gaza, qui était la plus grande prison à ciel ouvert bien avant le sept octobre, on a tué, assassiné, exécuté, emprisonné, plus de 5.000 personnes, dont plus de 1.000 enfants parfois de douze ans, qui étaient en prison depuis des mois, voire des années, silence radio de nos démocraties. Le gouvernement belge n'a même pas été foutu de se positionner pour militer pour la reconnaissance de l'état de Palestine. Aujourd'hui, tout le monde est tétanisé après le sept octobre. C'est un drame. Ce qui s'est passé le sept octobre, ces innocents qui ont été tués, c'est évidemment inadmissible. Mais la réaction d'Israël, qui est un état, je le rappelle, d'extrême droite, est un état fasciste, quand vous avez des gouvernants, membres du gouvernement, qui disent qu'il faut déplacer 2.200.000 habitants, qu'il faut exterminer la population palestinienne.

Mme la présidente :

Monsieur El Khannouss, essayez de rester dans votre temps de parole. Je sais que le sujet est très important et très émouvant...

M. El Khannouss :

Je termine, madame la présidente, tous les éléments qui ont été mis en avant par les responsables du gouvernement vont dans le sens qu'il y a un génocide qui est en cours. Il y a un génocide qui est en cours et c'est notre devoir tous, quel que soit notre orientation politique, de soutenir le droit, et le droit aujourd'hui, il a été défendu par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice, et nous devons les soutenir, nous d'abord en tant que conseillers, mais demander au gouvernement belge d'aller dans ce sens-là. Merci de votre écoute.

Mme la présidente :

Merci, monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Madame la présidente, chers collègues, chers Molenbeekoises, Molenbeekoïses, il y a urgence face à ce qui semble être un risque substantiel de génocide à Gaza. Vous êtes nombreux à prendre part en faveur de la cause palestinienne. Il n'y a pas une rue à Molenbeek où nous ne retrouvons pas un soutien au peuple palestinien, par exemple un drapeau. C'est l'horreur qui règne aujourd'hui à Gaza. Gaza est passé d'une prison à ciel ouvert à un cimetière à ciel ouvert. Ce conflit doit tous nous toucher, peu importe notre couleur politique. Les droits humains les plus essentiels sont bafoués: le droit à la vie, le droit à la non-torture, la liberté, l'égalité et l'autodétermination d'un peuple. Pour notre groupe, nous défendons tous les peuples opprimés. On l'a fait à plusieurs reprises: l'Ukraine, les peuples opprimés en Chine etc.

Au moment où j'avais rédigé, je viendrais avec l'amendement ensuite, madame la présidente, au moment où j'avais rédigé la motion, on était à 23.000 morts. Aujourd'hui, on est à 25.000, dont plus de 70 % sont des femmes et des enfants, et plus de 60.000 blessés dans la bande de Gaza. Selon les estimations des Nations unies, plus de 2 millions de personnes auraient été chassées de leur habitation, soit près de 85 % de la population totale de la bande de Gaza. Or, les déplacements forcés sont eux aussi illégaux aux yeux du droit international. J'aimerais dire ce soir à la ministre des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, que la politique étrangère, ce n'est pas la présentation d'un journal télévisé que par ailleurs, elle exerçait parfaitement. Mais on lui demande d'agir au nom de la Belgique et de faire peser la voie de la Belgique sur la scène internationale, et notamment au sein de l'Union européenne, dont la Belgique assure actuellement la présidence. Il faut, à un moment donné, mettre des mots sur des maux dans ce conflit meurtrier. Oui, effectivement, il y a un risque substantiel.

Mme la présidente :

Vous devez vous préparer à clôturer.

M. Boufraquech :

Je vais clôturer. Il y a plusieurs pays qui se sont joints à l'Afrique du Sud: la Bolivie, la Malaisie, la Jordanie, la Colombie et le Brésil. Notre pays est signataire de la convention pour la prévention et la répression du génocide. Par conséquent, la Belgique a une responsabilité qui nous oblige de prévenir tout risque de génocide et empêcher que d'autres crimes ne soient commis. Je vous propose un amendement. Je ne sais pas si c'est le moment actuel de proposer cet amendement, Madame la présidente, est-ce que je peux proposer mon amendement où on fait une interruption de séance ?

Mme la présidente :

Je pense qu'on va entendre tout le monde et ensuite rédiger, amener-le et on verra si on a besoin d'une interruption de séance. Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci, madame la présidente, chers collègues, chers citoyens, tout d'abord permettez-moi de vous dire que cette motion n'a aucun lien avec les matières de compétence communale, comme le prévoit le règlement d'ordre intérieur de ce conseil. En effet, cette motion a une portée internationale. Dès cet instant, elle ne devrait pas être soumise à notre conseil. Cependant, la situation connue est un drame, avec un bilan qui s'alourdit chaque jour, avec des enfants, des femmes, des hommes qui perdent la vie. Ce conflit a fait trop de victimes, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes. Le processus de paix au Moyen-Orient est l'une de nos priorités. La Belgique est l'un des premiers pays à avoir appelé à un cessez-le-feu et à plaider pour la libération de tous les otages et un accès total à l'aide humanitaire. Nous insistons pour qu'un cessez-le-feu soit respecté par toutes les parties, pour une libération de tous les otages sans conditions et pour que l'aide humanitaire puisse se faire sans entraves. Nous demandons la reprise des négociations pour aller vers une solution à deux états qui permettraient aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre côte à côte en paix. Notre pays est très engagé dans la défense du droit international et les auteurs de crimes ne peuvent rester impunis. Nous sommes déjà mobilisés dans la lutte contre l'impunité sur tous les crimes de guerre possible à Gaza, y compris le risque de génocide. Notre pays soutient le procureur de la cour pénale internationale et a confiance en la cour internationale de justice pour mener à bien la procédure. Nous soutiendrons les décisions prises par cette même cour et veillerons à leur respect. L'option d'une intervention devant la cour internationale de justice n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant où je vous parle. Pour ces raisons, nous ne soutiendrons pas la motion présentée et demandant de soutenir la démarche de l'Afrique du Sud contre l'état d'Israël pour acte génocidaire. Je tiens à rappeler que, les familles politiques socialistes et Ecolo font partie du gouvernement qui, aujourd'hui ont pris cette position de commun accord. Et ce n'est pas madame Hadja Lahbib à elle toute seule qui prend effectivement ces dispositions. Merci beaucoup.

Mme la présidente :

Merci, monsieur Milis, monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci madame la présidente, écoutez, moi, je ne vais pas me cacher derrière la technicité et le mode réglementaire qui, effectivement, consiste à dire que c'est en dehors des compétences d'une commune. Néanmoins, je vais mettre en avant l'importance par la même occasion, par la même occasion, les faits dans ce conseil, depuis un certain nombre d'années celui qui consiste à mettre à l'ordre du jour des sujets aussi importants que celui dont on parle aujourd'hui. À partir du moment où participe à cela, lors d'un conseil précédent, il faut pouvoir s'assurer et assumer d'une telle manière à prendre position. Secundo, je n'ai pas cosigné la motion car je n'en avais pas connaissance, malheureusement, mais je vous le dis clairement: je l'aurai consignée, je l'aurais consignée ne serait-ce que pour un acte symbolique visant à condamner l'innommable, l'inacceptable et de quoi on parle à travers cette demande et cette motion, c'est la traduction en justice des individus qui, pour ma part, ont dépassé largement les bornes. Si on fait confiance à notre justice, qu'elle soit belge ou internationale, on doit ne pas avoir de réticence à l'interpeller surtout pour des sujets aussi importants. C'est pourquoi je suis heureux d'apprendre que ce conseil à Molenbeek-Saint-Jean décide de manière générale, parce qu'on est parti pour un consensus, mis à part le MR, symboliquement, et tirer

la sonnette d'alarme de manière systématique à chaque fois qu'il y a une injustice par le Monde. Je vous remercie.

Mme la présidente :

Merci, et merci d'avoir respecté votre temps de parole, monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, merci. Madame la présidente, on peut laisser mourir des milliers d'innocents femmes et enfants, détruire des immeubles, détruire des universités, détruire des hôpitaux, des lieux de culte, sans qu'aucun gouvernement n'agisse concrètement. Mais si les intérêts financiers sont menacés par, par exemple, l'attaque de quelques bateaux, comme ce qui se produit aujourd'hui au large du Yémen, ces mêmes gouvernements sont capables de mobiliser leur armée pour trouver une solution. Malheureusement, le massacre des innocents, des innocents, détruire une région complètement, affamer sa population, bombarder des hôpitaux n'amènent pas certains de ces gouvernements à se mobiliser pour stopper ces massacres. Il étant en tout cas que notre gouvernement agisse et déclare un soutien à cette initiative prise par l'Afrique du Sud. Il est temps aussi que nous donnions un signal, à partir de notre conseil communal de Molenbeek, notre gouvernement fédéral, d'aller vers un soutien de cette initiative, de cette initiative qui a été, qui a été rejointe en tout cas par plusieurs pays. Notre pays doit vraiment donner un signal dans le sens d'arrêter tous ces massacres et de stopper toute cette guerre qui a commencé depuis plusieurs mois, qui, en tout cas qui continue à massacrer des innocents et une population civile? Donc, je, je pense que nous soutiendrons en tout cas cette motion qui a été déposée et nous demanderons bien évidemment au gouvernement fédéral d'aller dans ce sens-là.

Mme la présidente :

Merci, monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Madame la présidente, moi, je vais rejoindre l'avis qu'a donné Monsieur Milis, ce genre de motion, j'ai toujours eu la même attitude, quand ça ne concerne pas directement le conseil et la matière que nous avons à traiter, comme c'est marqué dans le règlement d'ordre intérieur, ces motions, à mon sens, n'ont pas lieu d'être discuté ici. Ça doit se faire à un autre niveau de pouvoir. Il y a un autre niveau de pouvoir qui s'occupe de ceci.

Je voudrais rajouter aussi que si vous voulez faire un acte de solidarité avec les personnes qui, aujourd'hui, souffrent de ce conflit, qu'il soit d'un côté ou de l'autre, cela n'a pas d'importance pour moi, cela pouvait se faire et peut-être qu'un texte qui aurait été plus léger et qui faisait un consensus plus grand aurait emmené la totalité du conseil de voter en faveur de ce texte. Malheureusement, comme toujours, on essaye de mettre un petit peu plus de sel que ce qu'il n'en faut, tout simplement que pour essayer de faire un appel électoraliste, parce que, je suis désolé de le dire, quand on fait ce genre de choses-là, c'est à ça que ça se rapproche. Merci.

Mme la présidente :

Merci, si les conseillers en ont terminé, je vais prendre la parole.

Monsieur De Block, vous voulez prendre la parole? Allez-y, allez-y, je terminerai.

M. De Block :

Oui, je veux bien compléter. D'abord je veux réagir sur est-ce que ça a sa place. Je pense que à Molenbeek, on a, depuis plusieurs années, agis et pris position sur la Palestine. Je ne sais pas. Il y a des Palestiniens qui habitent, qui travaillent, qui ouvrent des restaurants ici, qui ont des familles là-bas. Je ne sais pas si ça concerne Molenbeek ou des Molenbeekois. En tout cas, je vois des Molenbeekois qui sont impliqués directement, qui ont des liens directs.

Deux, on a de jumelage, on a voté la reconnaissance, la demande de reconnaissance de l'état, on a décidé concrètement un règlement sur le marché public excluant les entreprises qui participaient à la colonisation. Je pense qu'on a, dans la lignée droite, vraiment de tout un projet et un soutien, et je rappelle, la motion qui était votée avant était dans l'unanimité totale et était très équilibrée. Entre-temps, on est, je ne sais pas combien de jours plus loin, 25.000 morts. On n'est plus dans la situation d'il y a deux mois. On n'est plus dans la situation de deux mois. Il faut juger aujourd'hui la situation comme elle se présente aujourd'hui, avec les faits nouveaux, jour après jour, qui justifie, je pense, l'acte de l'Afrique du Sud. Je pense que c'est relativement clair, qu'il faut se positionner là-dessus, où on regarde en chien de faïence. On-dit, ça nous concède, pas. Moi, je dis: je connais des familles, ça me concerne.

Mme la présidente :

Bien d'abord je voulais intervenir au nom des deux formations politiques puisque madame Schepmans et moi-même, on a décidé de soutenir l'initiative de citoyens d'envois d'aide humanitaire via des budgets communaux. C'est un point qu'on soumettra au collègue dès qu'il est tout à fait finalisé, parce qu'il nous faut encore des détails pour entrer dans le cadre des règlements communaux et être sûr que tout ça puisse être efficace. Vous savez combien c'est compliqué, quand on envoie de l'aide humanitaire, d'être tout à fait certain qu'on est efficace. Mais certainement, nous partageons, je pense, l'idée qu'un grand nombre de nos citoyens sont, sont extrêmement touchés et que cette situation génère un sentiment extrêmement douloureux dans le chef d'un grand nombre de Molenbeekois, et que ce simple fait justifie quelque part qu'on puisse à tout le moins avoir la discussion ici et ensuite prendre éventuellement une voix, une voix pour parler au nom de nos citoyens, de ce qui se passe là-bas. Ça, c'est ce que je voulais dire au nom du collègue. On viendra avec des détails, je pense probablement, au prochain conseil, mais on a déjà, et ce malgré la difficulté que constituent les douzièmes provisoires dans ce cadre, trouver une manière de soutenir valablement une action citoyenne humanitaire vers Gaza.

Ensuite, je vais me permettre, j'enlève la casquette bourgmestre-président et je prends et je demande deux minutes, comme les autres conseillers, si c'est possible, à nos techniciens, de pouvoir m'exprimer en mon nom propre. Pour moi, cette offensive d'Israël sur Gaza, tout le monde ne l'a pas encore compris, mais elle démontre manifestement qu'on a là un symbole, un martyr de la colonisation. On est, on est vraiment, dans l'exemple le plus cru, le plus évident de ce qu'est encore aujourd'hui, alors qu'on est au vingt et unième siècle, une terre de colonisation. C'est dramatique, c'est dramatique. Je ne peux pas savoir s'il y aura génocide ou pas. L'intention on peut la qualifier ou pas, mais je suis infiniment choquée et je rejoins l'ensemble des collègues qui ont marqué leur honte, leur dégoût, leur rage, leur colère contre ce qui se passe là-bas. Et je pense qu'on ne peut pas rester humain en étant insensible à une bande de territoire enfermée où des milliers de personnes, qui n'ont manifestement rien à voir avec des combattants, sont tués, sont blessés ou voient leurs droits les plus élémentaires bafoués ou sont mis à mort par la faim, la soif, le manque de soins, comme cela a été décrit, et tout cela, effectivement, sous le regard d'un très grand nombre de pays qui n'arrivent pas à s'organiser et à prendre des décisions pour empêcher que cela ne se poursuive. Je remets ma casquette de présidente et de bourgmestre. Je vous remercie de m'avoir écoutée et je cède la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, je, je voudrais encore répondre à certains collègues. Je pense que c'est vraiment important que la commune, que le conseil communal, vote une telle motion pour soutenir la démarche de l'Afrique du Sud, parce qu'il y a plus de 1000 organisations, à travers le monde, qui soutiennent cette initiative devant la Cour internationale de justice. Et il faut encore augmenter les pressions de partout dans le monde, parce qu'il faut qu'on arrête ces massacres. On ne veut plus voir ces massacres tous les jours. C'est comme si on a eu un terroriste qui a tué deux personnes ici il y a quelques mois. Après, il s'est enfui, il s'est caché, et donc, c'est comme s'il s'était caché dans un bâtiment, un building avec des dizaines de ménages qui habitent là ou dans un hôpital, et qu'on rase, ensuite, que la police ou l'armée rase le building, avec tous les habitants dedans ou avec tous les malades dans un hôpital. C'est ce qui se passe tous les jours à Gaza. C'est inacceptable, et nous proposons de rejoindre ces plus de 1.000 associations, organisations à travers le monde pour soutenir cette initiative et pour qu'on arrête ces massacres.

Mme la présidente :

Merci beaucoup, monsieur Boufraquech, vous avez un amendement écrit pour moi.

M. Boufraquech :

Le sujet est éminemment important. Je propose effectivement une interruption de séance.

*La séance est interrompue 5 minutes.
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.*

Mme la présidente :

J'ai compris qu'il y a eu pas mal de changements dans le texte initial, mais qui sont conjoints, et je vais laisser soit, monsieur De Block, monsieur Boufraquech, si j'ai bien compris, expliquer ce qui se passe, monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame la bourgmestre, merci aux différents chefs de groupe pour le travail. Je vous explique: le texte initial est remplacé par un autre texte cosigné, cosigné par le PS, le PTB, MAMA, Défi et Ecolo, et j'explique le fond du texte. L'ensemble des considérants ont été remplacés par le texte que j'ai transmis à madame la présidente et la secrétaire communale et pour les décideurs, on a apporté un amendement. Madame pour la bourgmestre, je vous laisse peut-être les lire. Merci.

Monsieur De Block :

On est content que les autres parties cosignent une émotion commune.

Mme la présidente :

Merci, de ce que m'ont transmis les chefs de groupe de ces différents groupes, on tombe sur un décideur qui devient le conseil communal de Molenbeek soutien la plainte déposée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice contre les violations du droit international, notamment le risque de génocide, et soutient la reconnaissance immédiate de l'état de Palestine par la Belgique pour parvenir à une résolution pacifique sur la base de deux états. Deuxième point, le conseil communal de Molenbeek transmet cette décision au

gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale et au gouvernement fédéral; et troisième point, le conseil communal de Molenbeek demande au gouvernement fédéral de se joindre à la plainte déposée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice contre les violations du droit international, notamment le risque de génocide et la reconnaissance immédiate de l'état de Palestine par la Belgique pour parvenir à une résolution pacifique sur la base de deux états. Ceci est l'amendement. Encore une prise de parole, Monsieur Milis, allez-y !

M. Milis :

Oui, je voulais simplement ajouter que nous ne pouvons pas adhérer à cette motion sur le point du décide « et demandons à l'état fédéral de s'aligner sur la plainte déposée par l'Afrique du Sud pour cet acte génocidaire. Pour le reste, nous sommes bien entendu tout à fait d'accord que la situation est catastrophique. Nous sommes bien entendu, nous-nous joignons au soutien qui est à apporter pour obtenir une voie de paix entre ces deux états et pour pouvoir permettre au convoi humanitaire d'y arriver, mais nous ne pouvons pas nous joindre à ce décide de la motion, merci.

Mme la présidente :

Merci pour cette précision, Monsieur Milis, merci beaucoup.

Monsieur El Khannouss, allez-y.

M. El Khannouss :

Juste, madame la présidente, moi, je voudrais malheureusement, ma demande n'a pas été prise en considération. Je pense qu'on ne peut pas parler d'un risque de génocide. Je pense qu'il y a un génocide qui est en cours et c'est important de le signaler. Si on veut bien modifier cet aspect-là, parce que je viens de dire, ça va clarifier les choses, parce que tous les observateurs internationaux, les organisations internationales, quelles qu'elles soient, sont unanimes: il y a un génocide qui est en cours et pas un risque de génocide. Merci de votre écoute.

Mme la présidente :

Bien, je suis assez surprise, puisque je pensais que vous aviez un accord sur le texte qui m'a été fourni. Est-ce que je peux suggérer, Monsieur Boufraquech, vous voulez vous exprimer? Ou je fais une interruption de séance parce que je suis un peu démunie? Moi, vous m'avez transmis un texte. Et puis il y a un des signataires qui dit que ce n'est pas ça. Je suis embêtée, monsieur De Block, et monsieur Boufraquech, vous aviez l'air d'être tout à fait d'accord avec ce qu'on a relu ensemble. Monsieur Boufraquech, vous avez la parole.

M. Boufraquech :

Il y a eu un accord quand on a discuté ensemble. Il y a eu un accord avec les autres partis politiques sur la dénomination.

Mme la présidente :

Je refais une suspension de séance, une nouvelle suspension de séance, s'il vous plaît. Je suis désolée, manifestement, votre entente doit se parfaire.

La séance est interrompue 5 minutes.

De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.

Mme la présidente :

Je reformule, puisque, apparemment, il y avait une formulation qui n'était pas parfaitement soutenue par l'ensemble des partenaires, ça devient : le conseil communal de Molenbeek soutien la démarche de l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice contre Israël pour actes génocidaires, la reconnaissance immédiate de l'état de Palestine par la Belgique pour parvenir à une résolution pacifique sur la base de deux états; deux, demande au collège de transmettre ces décisions au gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale et au gouvernement fédéral; et trois, demande au gouvernement fédéral de soutenir la démarche de l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de justice, et la même chose qu'au début, et la reconnaissance immédiate de l'état de Palestine par la Belgique. Est-ce que je peux avoir un tableau de vote?

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 26 votes positifs, 9 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 26 positieve stemmen, 9 negatieve stemmen, 1 onthouding.

Tania Dekens entre en séance / treedt in zitting.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Joke Vandembemt quitte la séance / verlaat de zitting.

Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting.

Olivier Mahy préside la séance / zit de zitting voor.

**17. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Maarten Bijmens, Conseiller communal N-VA, relative aux animaux trouvés morts.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Maarten Bijmens, Gemeenteraadsleden N-VA, betreffende de procedure rond gevonden dode dieren.**

Mme la présidente :

L'ordre du jour appelle à présent l'interpellation de Mr Bijmens concernant la procédure relative aux animaux trouvés morts.

M. Bijmens :

En novembre was er op RTL-TV1 een fragment in het journaal over een koppel van Brussel-Stad. Zij waren hun kat kwijt en na een week affiches ophangen en zoeken, toonde een buur een foto van een dode kat dat op de hup leek en vermeldde dat de politie over dat dier gecontacteerd was. Hun dier was gechipt, dus zij dachten dat de politie hun wel gecontacteerd zou hebben indien het om hun dier ging. Bleek dat de politie van Brussel-Stad en Elsene niet in het bezit was van een scanner. Na veel navraag kwamen ze bij de bevoegde dienst van de stad terecht. Daar kwamen ze terecht bij een volle diepvriezer vol kadavers van katten, konijnen en andere dieren. Hun kat lag er ook tussen. Deze dienst had ook geen scanner om chips te lezen. De kadavers lagen in de diepvriezer in afwachting van transport naar een fabriek om er lijm van te maken. Het is hartverscheurend dat onze naaste metgezellen die op straat sterven, niet geïdentificeerd worden, men er zelfs geen moeite toe doet om ze te herenigen met hun gezin en dat ze in een lijmfabriek belanden. In het Brussels Hoofdstedelijke Gewest is het verplicht om je kat en hond te chippen. Maar dan blijkt dat de politie en bevoegde diensten geen lezer hebben. Nu, Brussel-Stad gaat een lezer aankopen of heeft deze al aangekocht. Mijn vragen voor onze gemeente: Wat is de procedure bij een dood dier op de openbare weg of privéterrein? Is onze gemeente of onze politiezone in het

bezit van een chiplezer? Wat gebeurt er met de kadavers van dode dieren? Mag ik ook vragen dat de gevraagde info gemakkelijk op de website en in Molenbeek info kan geplaatst worden om mensen te helpen in hun zoektocht naar verloren dieren en anderen te informeren over wie ze dienen te contacteren wanneer ze een levend of dood huisdier vinden?

Madame Moureaux quitte la séance, Monsieur Mahy prend la présidence.

Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en de heer Mahy neemt de voorzittershamer over.

M. le Président, Olivier Mahy :

Mijnheer Achaoui.

M. Achaoui :

Dankjewel. Dank u hartelijk bedankt voor uw interpellatie en vragen. Ten eerste in verband met de procedure, de procedure verschilt van gemeente tot gemeente. De gemeentediensten zijn verantwoordelijk voor het verwijderen van dode dieren van de openbare weg, Alleen niet op privéterrein. Daar zijn de gemeentediensten niet bevoegd om in te grijpen. Toen tweede werd ik, daar waren geen door de dieren. Onze procedure is erop gericht om dieren zo snel mogelijk te verwijderen en te verbranden omwille van de Volksgezondheid. Dit betekent dat meerdere gemeenteambtenaar snel de kadavers kunnen verwijderen en ze Laten brengen naar een bedrijf dat ze zal er werken. Ben je voor de functie? Ja. Verbranding. Wat betreft uw vraag over de microchips lezers spijtig genoeg. Onze diensten hebben geen microchips lezers, u heeft gelijk. Het is verplicht om dieren te scheppen, maar dit wordt zelden gedaan. Vooral bij katten en uiteraard duiven die de meerderheid vormen van de dode dieren die op de openbare weg worden gevonden. Dierenartsen en dieren diensten zijn zich hier terdege van bewust. Investeerden in dergelijke apparatuur die niet de neus is gestructureerd is Daarom geen kleuren kijk. Concreet om iets te leren te werken? Rondom slotte sinds de 16 januari. Dit jaar geeft de gemeentelijke website en extra getiteld Verloren en verwondde 10e. Sorry, die link naar een Animal Research smartphone applicatie om Mensen te helpen die hun huisdier kwijt zijn of een zwerfdier hebben gewoon.

M. Bijmens :

Niet echt bekend, bedankt voor uw. Heb jij dit geplaatst nadat ik mijn vraag heb ingediend? Ik vind het wel frappant dat er in niet wil investeren in een shopplezier, want. De meerderheid zal Misschien dan wel. Iets op de dieren betreffen maar. Rond dat als er iets op de dieren tussen zitten dat er geen enkele moeite gedaan wordt om te kijken of het niet om de chip te dieren gaat.

M. Achaoui :

In de toekomst toch wel dat situatie financiert, dat weten ze zelf zijn. En dus. Ja, Maar we zijn bezig met heerlijke spreken, meneer sorry. Dus ik wou Ik was aan te zeggen dat alles hopelijk dat de situatie financiële situatie verbeterd In de toekomst zal zijn, zodat wij Misschien de kans hebben om vestering te doen in dat tomaten dus.

Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.

Fatima Zahmidi quitte la séance / verlaat de zitting.

Pascale Barret quitte la séance / verlaat de zitting.

Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.

18. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB, relative aux places de parking hors voirie. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, gemeenteraadslid PTB, over parkeerplaatsen buiten de openbare weg. (Aanvullend)

M. le Président, Olivier Mahy :

Merci, nous passons à l'interpellation de monsieur Vancauwenberge. Vous nous parlez de parkings hors voirie. À vous la parole.

M. Vancauwenberge :

Exactement, monsieur le président, ça concerne les emplacements de parkings hors voirie, c'est-à-dire dans les magasins, dans les commerces, des entreprises, des parkings qui qui sont vides en dehors des heures d'ouverture de ces entreprises, et il y a un règlement taxe à ce sujet. A l'article six, il donne une réduction de 50 % si ces entreprises-là mettent ces places de parking à la disposition des riverains. J'ai une série de questions et une série de questions que j'ai posées par écrit, mais je n'ai pas eu de réponse, donc je les reformule ici. Mes questions, c'est combien de places de parking bénéficient actuellement de cette réduction de 50 %? Quelle est l'évolution durant ces dix dernières années? Est-ce que vous pouvez transmettre la liste des cinq dernières années? Ces places mises à disposition des riverains, qui sont donc taxées à une réduction de 50 %, le sont-elles gratuitement? Y-a-t'il une différence de traitement entre un parking ouvert et un parking fermé? Avez-vous fait une étude sur le stationnement dans les quartiers de la chaussée de Ninove, le quartier maritime, où les places de parking vont être supprimées et qui sont un grand point de souci pour les riverains? Et qu'avez-vous prévu pour compenser cette perte de places de parking en rue dans ces quartiers-là? Merci de vos réponses.

M. le Président, Olivier Mahy :

Merci monsieur Vancauwenberge, vous êtes le seul et je vais d'abord laisser la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck et ensuite, ce sera monsieur l'échevin Achaoui de vous répondre.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Merci pour votre question et de d'abord, j'espère que vous allez me pardonner. En effet, vous aviez envoyé une question écrite. Le service a bien répondu. Je viens de vous l'envoyer la réponse seulement maintenant. Le service a répondu à temps, mais apparemment, ça a bloqué quelque part, ce n'est pas arrivé chez-vous, mais vous verrez la date, le service avait bien répondu, mais les réponses ne sont pas très longues. Je vous réponds à vos questions: pour combien de places de parking, combien de sociétés utilisent cette formule de 50 %? Il n'y a aucune société qui a décidé de mettre leur emplacement de parking à la disposition des riverains en dehors des heures d'ouverture normales de leur entreprise ou de leur commerce, et ce pendant au moins dix heures consécutives. La personne qui a rédigé la réponse, j'ajoute un petit, une petite information: on a déjà fait plusieurs fois des approches, mais ces commerces, souvent, on peur de vandalisme. Il y a toute une série de raisons qui, qui les poussent à ne pas utiliser, parce que je trouve quand même que 50 %, ça vous la peine!

La taxe n'existe que depuis 2016. L'évolution du nombre de redevables est présenté dans l'onglet résumé du tableau en annexe. Je vous ai envoyé un tableau en annexe, mais pour les personnes ici, je peux citer quelques chiffres. Je reviendrai après. Pouvez-vous nous transmettre la liste des cinq dernières années? Vous l'avez reçu. Ces places mises à disposition des riverains le sont-elles gratuitement. Logiquement, oui, mais comme les sociétés ne les proposent pas, ça n'est pas le cas. Y-a-t'il une différence de traitement entre

les parkings ouverts et les parkings fermés? En effet, il n'y a pas de différence de taux entre les parking ouverts et fermés. Cependant, dans certains cas, la situation particulière du parking ou de son propriétaire, c'est le cas, par exemple, de Partena, justifient l'exonération. Celle-ci ne se décide qu'après une réclamation introduite au collègue. Ça, ce sont les réponses qu'on nous a donné.

Actuellement, en 2016, on taxait 32 redevables pour les places. Mais vous avez tout le tableau et, on va mettre ça sur le site internet. Donc vous pourrez le consulter: en 2022, on taxait 40 redevables et en 2023, on est à 44. Et pour des montants, le montant perçu en 2016, c'était 185.175 €. Le montant pour 2022 est de 321.504 €. Ça, c'est le fait qu'il n'y a pas si longtemps que ça, on avait augmenté le montant de la taxe. Et c'est une taxe qui est relativement bien payée. Parce qu'il y a des taxes qui ne sont jamais payées ou très peu payées. Ici, c'est une taxe que les redevables ne se font pas prier pour nous payer. Maintenant, je cède la parole à monsieur Achaoui pour les questions suivantes.

M. l'échevin Achaoui :

Oui, merci beaucoup. Je vais terminer par les réponses aux questions aux deux questions restantes. Avez-vous fait une étude sur le stationnement dans les quartiers de la chaussée Ninove et le quartier maritime ou des places de parking vont être supprimés? Oui, en effet, des études de stationnement ont été réalisées dans le cadre des projets tram Picard et réaménagement de la chaussée de Ninove, tous des projets régionaux. Et c'est parking Brussels qui a procédé à l'étude de stationnement. Qu'avez-vous prévu pour compenser les pertes de places de parking en rue. Dans le cadre du projet tram Picard, la Région étudie des pistes de compensation sur le site de Tour et Taxi. A noter que la commune a envoyé une mise en demeure que le projet soit stoppé, repensé, dans l'intérêt non pas uniquement des habitants de la voirie régionale sur Picard Vanderstichelen, mais surtout dans l'intérêt de l'ensemble des habitants du quartier maritime, c'était important de le signaler.

Dans le cadre du projet Ninove, tronçon Duchesse, plusieurs pistes, six pistes précises sont étudiées par la Région: le parking de la fédération Wallonie-Bruxelles, une capacité de 101 places, le parking Logement molenbeekois 89 places; parking Brunfaut deux cents places, parking Delaunoy 21 places, parking Pesca Viva, 23 places.

Pour le projet Ninove tronçon ring, nous l'avions rappelé, la Région a bypassé la commune et déposé une demande de permis sans accord. Selon le rapport d'incidence annexé à la demande de permis, l'offre de stationnement dans les voiries avoisinantes suffit comme zone de report pour absorber la suppression du stationnement chaussée de Ninove. L'exemple de parking De Coq constitue également une solution hors voirie.

Voilà pour les réponses à vos deux questions restantes.

M. le Président, Olivier Mahy :

Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci pour vos réponses. Vous envisagez, par exemple, au niveau de la taxe, c'est un peu bizarre. Je ne sais pas, je ne connais pas la situation dans d'autres communes. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres communes où cette taxe fonctionne? Est-ce qu'elle est peut-être trop basse, ou je ne sais pas, pour inciter les commerces et tout ça, de mettre leur parking à disposition? Oui, j'avais encore un point et j'ai oublié maintenant. Mais en tout cas, on va regarder vos réponses de plus près et je vous remercie.

19. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relative au Pont du Jubilé. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid DEFI, betreffende Jubelfeestbrug. (Aanvullend)

M. le Président, Olivier Mahy :

Nous allons passer au point suivant. C'est l'interpellation de monsieur Ben Salah sur son pont préféré, le pont du Jubilé. On vous écoute.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, Monsieur le président, pour ce point d'humour malgré la situation chaotique de cette situation, je me tiens devant vous aujourd'hui, non seulement en tant que représentant nos concitoyens, mais aussi en tant que porteur d'une frustration croissante et justifiée. C'est avec une grande déception et une impatience palpable que j'aborde encore une fois la situation inacceptable du pont du Jubilé. Permettez-moi de rappeler que ce n'est pas la première fois que j'interpelle ce conseil sur ce sujet. Déjà en début de législature, j'avais soulevé ce problème crucial et aujourd'hui, je me vois contraint de réitérer ma préoccupation, en écho aux interpellations pertinentes de madame Verbeek sur le sujet et des attentes des citoyens.

Le pont du Jubilé est un lien essentiel entre les parties cruciales de notre ville, est dans un état lamentable, sa dégradation ne représente pas seulement un échec structurel, mais aussi un échec flagrant de votre majorité. Les mesures temporaires adaptées, une réduction drastique des voies de circulation et l'installation de feux de signalisation ont exacerbé les embouteillages, augmenté la pollution et mis en danger la vie des citoyens, sans parler de l'entrave à l'accès des services d'urgence. Vous le comprenez, c'est inacceptable.

Je tiens à souligner l'inaction et le manque de responsabilité flagrante de cette majorité. Une convention a été signée entre la Ville de Bruxelles et Molenbeek pour la gestion de cette crise. Que s'est-il passé depuis? Bien rien, aucune amélioration tangible, aucun plan d'action concret. Cette inaction n'est pas seulement une défaillance administrative, c'est une trahison envers les citoyens. Il est impératif de comprendre que notre patience a des limites. Nous avons été patient, à savoir quasi toute une législature. Comme je l'ai rappelé, c'est au début de législature que j'ai porté ce dossier au sein de ce conseil. Nous avons été compréhensif. Au vu de la patience, vous l'aurez compris. Mais le temps des excuses est révolu. Nous exigeons des réponses claires, des actions immédiates et un engagement ferme pour la résolution de ce problème. Quels sont vos plans pour le pont du Jubilé et quand allons-nous voir des résultats concrets? Nous ne pouvons plus nous permettre de naviguer dans l'obscurité de vos promesses non tenues. L'immobilisme et l'apathie politique ont des conséquences directes et néfastes sur la sécurité, la mobilité et la qualité de vie de nos concitoyens. En tant qu'élus, il est de notre devoir de servir et de protéger l'intérêt public et non de négliger. Et là, nous sommes clairement dans un cas de négligence avéré. Il est temps de passer à l'action et cela doit commencer maintenant. Je vous remercie pour votre attention, mais, plus important encore, j'attends avec impatience des actions concrètes et des réponses responsables. La situation du pont du Jubilé ne peut être ni ignorée ni minimisée. Il est temps d'agir, je vous remercie.

M. le Président, Olivier Mahy :

Merci, monsieur Ben Salah, je vois qu'il n'y a pas d'autres réactions. Je vais donner la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme l'échevine Raiss :

Monsieur Ben Salah, c'est moi qui vais répondre à votre interpellation. La commune accorde une attention particulière à l'évolution de la situation du pont du Jubilé, un dossier d'une grande complexité. En tant que structure classée impliquant plusieurs parties prenantes et nécessitant un financement d'environ 10 millions €, la coordination des différentes entités s'avère délicate. Il est crucial de souligner que la commune ne détient pas la maîtrise d'ouvrage sur ce pont. Cependant, la commune a toujours œuvré activement pour faire progresser le dossier de manière rapide et efficace. Un bureau d'études daté par la SNCB effectue des inspections régulières, soumettant trimestriellement des rapports à la commune. Nous suivons scrupuleusement toutes les recommandations émises dans ces rapports afin de garantir le maintien en état de fonctionnement du pont. Les mesures temporaires mises en œuvre, tel que l'installation des feux avec passage alterné et la réduction du nombre des voies de circulation, découle de ces recommandations. Quant au planning communiqué par la SNCB, qui assume le rôle de maître d'ouvrage, et aux prochaines étapes du projet, les éléments suivants sont à noter: l'étude du projet a été finalisée en avril 2023, incluant le dossier de soumission. En mai 2023, la publication du marché a eu lieu. De juillet à août, les offres ont été ouvertes, comparées et analysés. En septembre, une phase de négociation et de demande de précision des offres a été entreprise. En octobre, les offres révisées ont été reçues. Le début des travaux est prévu pour début 2024, sous peu. La fin des travaux est programmée pour la fin 2025. À noter qu'à la conclusion des travaux, la gestion de pont sera transférée à la Région, conformément aux informations contenues dans un procès-verbal d'un comité d'accompagnement auquel la commune participe activement. Ce sont les éléments que je peux vous communiquer aujourd'hui, monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je regrette naturellement qu'il a fallu une législature complète pour pouvoir permettre d'envisager une organisation, puisque c'est d'après ce que j'entends de madame l'échevine ça n'a démarré, qu'en 2023. Les véritables travaux qui permettent in fine de pouvoir se fixer une date, c'est extraordinaire, je veux dire avril 2023, c'est stupéfiant, l'état de délabrement du mode de fonctionnement et d'une concertation visant à pouvoir répondre à une préoccupation des citoyens est à tous les étages un problème dans cette administration. Je le regrette sincèrement. Je regrette sincèrement qu'aujourd'hui encore, face à un problème qui vise tous les citoyens, pas uniquement les citoyens molenbeekois, mais tous les citoyens dans notre région et tous ceux qui ont décidé de passer par ce pont, on se retrouve dans une situation préoccupante. Quant aux initiatives politiques rapides que pourraient porter ces actions, je pense qu'effectivement au pont du Jubilé, mais tout à ta d'autres dossiers, et quand je pense à la quasi-majorité de nos ponts, même si c'est d'autres rapports avec d'autres communes, quand je pense à la quasi-majorité des ponts de la région bruxelloise, ils sont dans le même état. Je suis préoccupé de voir de manière systématique, encore une fois, qu'il faille quasi six ans pour commencer des travaux qui vont durer d'une manière indéterminée, parce qu'on sait quand ils vont peut-être commencer, mais on ne sait pas quand ils vont finir. Ça, malheureusement, je n'ai pas eu comme réponse, fin 2025. Ok !

M. le Président, Olivier Mahy :

Deux ans, deux ans pour une rénovation du pont, ce qui est tout à fait normal, et madame l'échevine n'a pas rappelé les années, les rétroactes qui ont porté sur plusieurs, plusieurs années, parce qu'effectivement on demandait à Molenbeek de passer à la caisse aussi pour la rénovation de ce pont, et ça a pris beaucoup temps. Il a fallu remettre les choses en place. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui on a pris plusieurs années entre Bruxelles-Ville et Molenbeek et la Région, et un autre acteur, la SNCB, il a fallu mettre tout le monde d'accord et c'est ça qui a pris du temps. Mais in fine, Molenbeek ne va pas devoir payer la rénovation

et le chantier va bientôt commencer. C'est pour ça que je dis que c'est une nouvelle fantastique.

M. Ben Salah :

Effectivement, comme je suis quand même intéressé, je pense que les citoyens le sont également. En fin de compte, j'ai cru comprendre que le SNCB vendait son pont pour 1 € symbolique pour se débarrasser du pont, mais celui qui l'achèterait se retrouvera avec les travaux. Comment ça se passe? Qui va acquérir ce pont?

Mme l'échevine Raiss :

C'est la Région, c'est la Région.

M. Ben Salah :

Je vous remercie.

M. le Président, Olivier Mahy :

Merci, monsieur, on a pu apprendre beaucoup de choses.

*Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.
Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.*

20. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB, relative aux négociations entre la Commune et la Région sur l'automatisation de la prime PRI. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, gemeenteraadslid PTB, over de onderhandelingen tussen de Gemeente en het Gewest over de automatisering van de woonpremie. (Aanvullend)

M. le Président, Olivier Mahy :

Je passe à l'interpellation suivante: interpellation de monsieur De Bloc, relative aux négociations entre la Commune et la Région sur l'automatisation de la prime. On vous écoute.

M. De Block :

Merci le cadre, évidemment, la prime logement, qui a été décidée parce que le PRI a été augmenté, la situation du nombre de demandeurs de cette prime n'est pas rose, mais vraiment pas du tout. Je pense que les chiffres, c'est qu'il y a un potentiel de presque 14.000 propriétaires habitants, occupants leurs biens. C'est le potentiel de la prime Be Home, qui a plus ou moins le même critère. En décembre, on vous a interpellé et on était à 2.800 demandes reçues. Aujourd'hui, je vous ai envoyé les questions. Vous m'avez répondu: on est à 3.800, on est à 27 % et je pense qu'on doit se mettre d'accord qu'on est devant un échec quand trois-quarts des personnes qui normalement potentiellement ont droit à cette prime ne la touchent pas ou ne l'ont pas encore demandée, ou dessus un souci. J'ai posé plein de questions écrites, transposées en questions orales. Vous avez répondu sur plein de questions. Merci pour cela, vraiment un chouette échange et concret. J'ai deux choses à demander: comment encore rectifier le tir maintenant et pour le futur, comment garantir que, contrairement à l'année passée, où on a arrêté les négociations en février parce qu'il y a eu une réponse qui était négative, c'était trop compliqué, difficile, ça les retardait. C'était la réponse de la Région et depuis, on n'a pas suivi, on a découvert, la Région répondait des choses différentes, à nous, PTB, en questionnant la Région et à monsieur Van Leeckwyck, intéressant aussi, en

novembre, il nous laisse encore ouverte la possibilité qu'il y ait une solution technique, mais elle va coûter, elle prend du temps, parce qu'il y a tout une série de choses techniques qui doivent être résolues. Mais à monsieur Van Leeckwyck, il répète la réponse très négative de février, il y a vraiment deux versions différentes. Je voudrais poser une question pour le futur: c'est est-ce que la Commune s'engage à, cette fois-ci, mordre? Nous, on va ou on ne va pas lâcher l'affaire et peut-être, pourquoi pas, éventuellement faire en sorte qu'on communique ensemble et qu'il n'y ait pas deux versions différentes, parce qu'il y a vraiment deux versions différentes. On a échangé les mails, comme ça, Monsieur Van Leeckwyck sait que je ne raconte pas des carabistouilles, quand je dis qu'il y a vraiment des réponses différentes, ça, c'est une question claire: est-ce qu'il y a un engagement de la commune, une volonté de vraiment aller jusqu'au bout pour cette automatisation et de ne pas lâcher l'affaire au niveau de la Région? La question précise numéro deux, c'est comment on peut encore rectifier aujourd'hui pour la situation actuelle ? Quelles sont les démarches qu'on peut faire envers les propriétaires, éventuellement pauvres, les propriétaires, parce qu'il existe des gens qui ont acheté il y a très longtemps, qui ont des petites pensions maintenant et qui ne sont pas bien informés? Peut-être ils ont difficile avec à s'informer ou à faire les démarches. Qu'est-ce qu'on peut faire encore? Est-ce que peut être? C'est quelque chose avec lequel on peut collaborer avec l'échevine des affaires sociales. Est-ce qu'on peut communiquer? Je vous ai posé la question en décembre, je crois. Vous aviez dit: le Molenbeek Info, ça sera informé. Molenbeek Info n'avait pas cette nouvelle information. J'ai regardé I like Molenbeek: plus de communication là-dessus depuis octobre. Mais je vois que le PS communique, sur ses pages propres. Je trouve qu'il y a un souci, un vrai souci, je trouve. Il y a actuellement encore 8.000 propriétaires potentiellement candidats pour cette prime, et je trouve que oui, ce n'est pas au PS de communiquer, c'est à la commune de communiquer correctement. Je voudrais savoir quelles sont les démarches, comment ça se fait que I like Molenbeek, on ne communique pas dessus? Comment ça se fait qu'on n'a pas fait dans Molenbeek Info, alors que j'ai une question précise envers le collège collectif, parce que j'imagine que ce n'est pas vous qui êtes responsable pour toute la communication de la commune? Deux questions: pour aujourd'hui, ce qu'est-ce qu'on peut faire encore? Et pour le futur, est-ce que la commune veut mordre pour l'automatisation.

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevrouw Moureaux keert terug naar de zitting en neemt het voorzitterschap over.

Mme la présidente :

Merci, monsieur De Block.

Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la présidente, mon collègue Dirk a évoqué des fonctionnements qui sont plus qu'interpellants effectivement, je ne vais pas venir sur les chiffres du nombre de propriétaires, qui n'ont pas encore introduit de demande de prime logement. Par contre, effectivement, je suis étonné que ça a été annoncé ici, lors d'une précédente d'interpellation que la commune allait redoubler d'ardeur pour communiquer sur cette possibilité qu'ont les Molenbeekois d'accéder à cette prime. On a évoqué quelques pistes, on avait parlé de I like Molenbeek, effectivement, et surtout du journal communal qu'on reçoit tous dans nos boîtes aux lettres, ce sont plus de 45.000 boîtes aux lettres qui reçoivent ce journal et il n'y avait pas une seule ligne concernant cette prime. Néanmoins, on a pu voir le président du PS de Molenbeek se répandre sur les réseaux sociaux, affirmer la paternité de cette prime, en de nouveau déformant la réalité, cette prime qui, je le rappelle, a été décidée parce que le collège a ruiné la commune et a décidé d'aller prendre l'argent dans la poche de nos concitoyens. J'ai moi-même accompagné, puis de 267 familles qui ont introduits leur demande de prime, ce qui

fait beaucoup. J'ai rempli avec eux les formulaires, je leur ai indiqué à quel moment il fallait l'introduire et très, très peu de ceux-ci ont reçu une réponse de la commune, Monsieur l'échevin. Ils l'ont fait dès le début de l'annonce de cette prime et aujourd'hui, ils n'ont pas encore perçu cette prime. D'où l'inquiétude effectivement peu ou pas de mal de propriétaires qui ont fait la démarche d'introduire une prime, on a rappelé près de 8.000 propriétaires sont encore potentiellement intéressés par cette prime. Quid de ceux qui ont déjà introduits depuis des mois et des mois? Donc, moi, je voudrais savoir ce qui se passe dans ce service ? Mes questions sont très simples: combien de personnes traitent le dossier et qu'est-ce qui fait qu'il y a autant de retard dans le remboursement de cette prime ? Je vous remercie pour vos réponses.

Mevr. de voorzitter :

Mijnheer Bijmens.

M. Bijmens :

Het is goed dat we dat we er druk op zetten, want. Dat er nog 1000 potentiële Mensen mislopen. Als ik het met Schaerbeek vergelijk dat ongeveer even groot is. Daar zijn 19.000 Mensen die automatisch is een premie krijgen, dus Ik denk dat het Misschien dat een onderschatting is wanneer de blok. Maar het is heel simpel om na te vragen, want u kan bij de dienst Brussel fiscaliteit navragen hoeveel B home premies Er zijn uitgekeerd aan molenbeekse gezinnen. Dus dat kan heel simpel navragen. Ik kan ook weten wie Dat is, dus er kan nog van alles gedaan worden om die Mensen die induceren en te helpen. De premie te verkrijgen u geld ook heb ook In de vorige gemeenteraden aangehaald dat het nog ja, zelfs mijn collega's zeiden gecommuniceerd ging worden, Dat is niet gebeurd. U hebt ook aangehaald dat het veel geld kost Als het geautomatiseerd wordt, maar dan vraag ik mij af, wat is dat personeelskost? Momenteel die er nu achter zit door te informeren door Mensen op de erop te zetten om die premies na te kijken, uit te betalen en alles Dat is ook een personeelskost. Steken die u niet meer telt met? Grond heeft dus Dat is ook een kost die je erbij moet vakken bij moet factureren dan kom je Misschien nu wel de bedrag dat hoger is dan de kost dan Als het geautomatiseerd wordt door Brussel fiscaliteit. Dankjewel.

Mme la présidente :

Alors, monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, madame, merci, madame la présidente. Monsieur l'échevin, j'ai quatre questions. Premièrement, est-ce que vous pouvez nous donner des chiffres par rapport au nombre de primes qui ont été accordées, je veux dire un petit, un petit résumé de ce qui a été fait à ce niveau-là. Deuxièmement, quelle amélioration qui sera apportée à votre stratégie de communication par rapport à la prime pour l'année qui arrive. Et puis, est-ce que, une question un petit peu plus précise par rapport à cette deuxième question que je viens d'aborder, est-ce qu'on peut identifier une liste de propriétaires susceptibles d'avoir cette prime, et de leur adresser un courrier directement? C'est la troisième question. Et puis, quatrièmement, si vous pouvez aussi revenir par rapport à ces discussions que vous avez eues avec la Région par rapport à l'automatisation de cette prime, et si vous pouvez également me faire part de vos échanges, que ce soit vous en tant qu'échevin, que ce soit le parti, d'après ce que j'ai compris, le PTB a également entrepris des démarches avec la Région pour avoir des réponses par rapport à cette automatisation. Est-ce que vous pouvez nous informer par rapport à cette discussion que vous avez eue pour voir, le résultat de tous ces échanges? Merci.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, Madame la présidente, la position, la position, la position de DEFI a toujours été la même et on regrette et constate que, malgré la volonté de freiner les ardeurs, d'augmenter le PRI, ça a quand même été fait, et, par-dessus le marché, ça crée le problème actuel qui consiste à fournir une prime aux citoyens propriétaires. D'où la raison pour laquelle l'importance d'une concertation et d'une discussion avec la Région pour pouvoir veiller à faire en sorte de pouvoir permettre l'automatisation de cette prime pourrait in fine faciliter la tâche à l'administration communale et, par-dessus le marché, permettre une harmonisation quant aux bénéficiaires. Je regrette que, aujourd'hui, dans les temps aussi compliqués au niveau socio-économique, on doit encore pinailler sur un mode de fonctionnement qui, de manière assez claire, à super bien fonctionner pour la Région et je ne comprends pas pourquoi il ne fonctionnerait pas pour la commune. Je vous remercie.

Mme la présidente :

Merci, c'est monsieur Van Leeckwyck qui va vous répondre au nom du collège.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Merci pour vos questions. Monsieur De Bloc m'avait en effet posé des questions par écrit et comme je tardais, il a mis une interpellation. Je lui ai expliqué pourquoi j'avais tardé. Parce que c'est vrai que j'ai 30 jours pour répondre. Mais il y a eu aussi les vacances de Noël et ensuite, j'ai pas mal de demandes à répondre. Mais je me suis quand même, j'ai quand même pris le temps de lui envoyer toutes nos discussions et ici, je vais vous faire une petite synthèse de ce que je lui ai transmis. Monsieur De Block demande si on va continuer de négocier avec la Région, je résume un peu comme ça. Ensuite, comme il vient de le dire, et en effet, on a eu une discussion et un échange de mails corrects. Et en effet, les réponses de la Région, de Bruxelles fiscalité sont un peu différentes entre ce qu'on me répond à moi et à lui. Ce que je vais proposer, si le collège est d'accord, c'est que je prenne un rendez-vous avec Bruxelles Fiscalité, avec monsieur De Block, on ira ensemble et on exposerait, je ré-exposerais la demande et comme ça, on aurait une vue précise en leur demandant, parce que c'est vrai que d'un côté, ils disent on ne peut pas le faire et, d'un côté, ils disent on ne veut pas vous donner un coût, parce qu'on ne va pas vous donner un coût si on ne le fait pas, il y a des ambiguïtés. Je pense qu'ils doivent un peu nous décrire un peu le processus maintenant. Je ne sais pas si vous savez, mais je suis informaticien. En tant qu'informaticien moi, je dis toujours: tout est possible. Pour moi, ils doivent pouvoir le faire. Maintenant, je sais aussi que ça a un coût et avant de développer quelque chose, il faut toujours voir mesurer les coûts et les bénéfices que ça rapporte. Si tout le monde est d'accord, entre dans le collège, je proposerais d'aller avec monsieur De Block, voir la Région, enfin Bruxelles Fiscalité et on va continuer les démarches.

La question aussi, c'est comment rectifier le tir pour, en effet, si on prend l'historique de la demande de prime, c'est vrai que précédemment, il y avait quand même, je pense qu'on arrivait quand même facilement 7.000 ou 8.000 demandes de primes. Le jour où j'ai demandé à la Région combien de gens recevaient la prime Be Home, j'étais assez étonné de la différence entre des gens qui demandaient la prime et la prime Be Home. C'est vrai que j'ai même posé plusieurs fois des questions: s'ils ne s'étaient pas trompés, si ce n'était pas la liste, mais non. C'est vrai que quand j'ai signé les au collège, on a dit: on va prendre des mesures pour bien informer la population. Malheureusement, ce qu'on a fait n'est pas encore suffisant et c'est vrai qu'on n'a pas, on n'est pas arrivé à faire tout ce qu'on comptait faire. C'est vrai, et je reconnais, parce que je n'ai vraiment pas de problème avec ça. J'avais promis au conseil précédent que j'allais demander de remettre une feuille dans le Molenbeek Info. Mais quand je suis arrivé au moment des vacances de Noël, j'ai vu que le Molenbeek Info était déjà prêt pour la nouvelle année. J'aurais peut-être pu m'y prendre plus tôt, mais ce que, ici, de nouveau,

je vais demander à la bourgmestre, madame la bourgmestre et le collègue, si on peut remettre quand même une demande dans le prochain Molenbeek Info, surtout que, si j'ai bien-vu, il va concerner le service social. Tout ce qui est social, ça pourrait faire, et alors envisager on peut réfléchir un peu comment on pourrait encore contacter les personnes. Donc, c'est vrai que je m'attendais quand-même à une plus grande participation, d'autant plus que le bouche-à-oreille marche quand même pas mal. Comme monsieur El Khannouss a apparemment aidé toute une série de personnes. Je sais aussi que, dans les différents partis, certains me l'on dit, qu'ils ont aidé pas mal de personnes. Moi-même, j'ai des personnes qui m'ont contacté. Je pense qu'il y a quand même un moyen d'encore avancer là-dessus surtout, vous savez que les personnes ont six mois pour nous répondre. Évidemment, ceux qui n'auraient pas envoyé au moins d'août, c'est trop tard. Les six mois sont passés, mais il y a encore tous les mois qui suivent et maintenant, pouvoir décider s'il y a des cas vraiment litigieux, ça peut être une décision de collègue.

C'est vrai que l'année passée, quand j'ai vu que la Région n'allait pas pouvoir répondre assez rapidement à la mise en automatique de la prime, ce que j'avais demandé, c'est un fichier de toutes les personnes, avoir les 14.000 personnes de la commune. Mais malheureusement, nous sommes avec le RGPD et nous ne pouvons rien avoir. Pour moi, calculer la prime et faire tous mes calculs, j'ai reçu un fichier, mais uniquement avec le montant des primes, et c'est tout, ce qui m'a permis de voir combien j'allais devoir payer, combien, puisqu'on avait fait une réserve de 2 millions. On s'était dit d'abord on fait une réserve de 2 millions et voir, avec ces 2 millions, combien on pourrait répartir. J'ai fait-tout un calcul, mais je n'avais pas les noms.

Je pense que, en répondant un peu à monsieur De Block, j'ai répondu aussi en partie à monsieur El Khannouss. Je vais vous dire: pour le nombre de primes, tout de suite, il y a toujours cette problématique, il y a un moyen d'automatiser puisque toute une série de communes qui ont le système automatique. Mais ça, ce système automatique, c'est un système où c'est un montant forfaitaire. Schaerbeek, ou je ne sais plus que les communes ont dit: on veut donner 100 €, là, d'office tous les gens qui ont droit à la prime Be Home recevront 100 €. Mais non, ça, je sais que ce sont des décisions politiques, c'est une négociation entre le PS et le MR. Ça veut dire que, parce qu'il y a parfois des personnes qui ne paient que 50 € de revenu cadastral, de précompte, etc., ça veut dire que si on leur donne 100 €, ils gagnent encore 50 €. Tant mieux pour eux, parce que c'est probablement des petits, ce sont des gens qui ont des petites maisons, et on peut considérer que ce sont sûrement des gens qui n'ont pas beaucoup de moyens. Socialement, ça peut s'approcher, nous, on a plutôt, on est plutôt parti de la prime proportionnelle. Si vous payez autant de revenu cadastral, c'est proportionnel et c'est ça qu'ils ne savent pas faire à Bruxelles Fiscalité, qu'ils nous disent qu'ils ne savent pas faire. Ou il faut mettre en place tout un programme, parce que ça veut dire qu'on doit. Vous, vous voyez, je ne sais pas si vous avez déjà effectué des exercices avec des fiches Excel, quand il faut répartir un montant, sur tout une série de personnes, voire les parcelles, parce que, comme ils ont dit aussi, le revenu cadastral est aussi représenté un immeuble, il y a plusieurs personnes dans l'immeuble, ça, je suis convaincu que le travail qui devait se faire point de vue informatique, ne serait pas simple et aurait un coût. Ça, j'en suis persuadé. Mais c'est la raison pour laquelle je pense que ça vaut la peine qu'on aille les voir ensemble. Je vais prendre mon fichier cumulé comme ça, je vais.

Mme la présidente :

Merci, monsieur l'échevin.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Je dois juste encore donner deux chiffres.

Allez juste ce qu'il faut aussi savoir: oui, comme ça, ça répond aussi, pas encore à monsieur El Khannouss, avec qui je n'ai pas été complet. C'est vrai que nous n'avons qu'une personne qui s'occupe des primes. Ce n'est pas beaucoup, mais évidemment, elle est aidée par des autres personnes de l'équipe, on essaie quand même de s'organiser mais les premiers mois, le premier mois, comme on avait aussi fait une permanence, ça veut dire que beaucoup de personnes venaient au guichet. Et la dame passait quand même pas mal de temps au guichet et elle ne savait encoder que quand les guichets étaient fermés. Maintenant, il y a de moins en moins de personnes qui viennent au guichet. Donc elle a plus le temps d'encoder toutes les demandes. C'est vrai qu'on a fait déjà six flux, six vagues. Fin décembre, c'était la quatrième vague et la quatrième vague vient seulement d'être payée. Aujourd'hui, les gens hier, aujourd'hui les gens sont les montants. On a encore deux vagues dans le tube, dans la file d'attente ça devrait, ça devrait suivre assez rapidement. Elle a encore un certain nombre de demandes de côté qui vont suivre. C'est vrai qu'on a eu un retard dès le début. Comme j'avais pu expliquer, il y avait eu une incompréhension, parce que quand on a cette liste de 1.000 cas, on a dit: on ne va pas, parce qu'on doit tout encoder dans un fichier, mais puis on ne va pas, on ne va pas faire 1.000 extraits de compte. On a préparé un fichier pour Civadis qui charge directement le fichier et fait les paiements automatiques. La demande qui avait été faite en juillet n'a été pas trop bien comprise par Civadis et mais ils ont rectifié le tir. Maintenant, ça roule et c'est vrai que ça prend un peu de retard, mais on est en train de réguler, régulariser le flux. Oui, on est à 3.645 demandes qui ont été envoyées et le montant total. Je ne suis pas dans le bon, allez Georges, je vais reprendre le mail que j'avais envoyé à monsieur De Block, c'est plus facile. Mais si vous connaissez des personnes qui se posent des questions, si savoir s'ils ont bien été repris dans le fichier, vous pouvez me les envoyer. Il n'y a pas de problème. Vous pouvez leur demander, ils peuvent me téléphoner ou m'envoyer un mail. Et on est à 666.907 € de primes qui ont été demandées! Mais ça, ce sont les demandes qui ont déjà été encodées, et il y a encore toute une série de demandes qui doivent être encodées. Ce sont à-peu-près le montant qui a été payé, parce que les vagues cinq et six ne sont pas, ne sont pas très grosses. C'étaient surtout les premières vagues qui étaient très, très, très élevées. Est-ce que vous avez encore des questions ou est-ce que j'ai oublié des réponses? Oui, oui. Donc, il y a un membre du personnel qui...

Mme Moureaux quitte la séance, monsieur Gjanaj prend la présidence.

Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en de heer Gjanaj neemt de voorzittershamer over.

M. le président, Amet Gjanaj :

Merci, monsieur l'échevin. Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Merci pour les réponses. Je pense qu'on va encore s'échanger si j'ai bien compris, un, la commune veut continuer vraiment négocier avec la Région. Je suis vraiment ouvert à participer ou contribuer à cela. Deux, pour la question de comment, aujourd'hui encore, résoudre, rattraper, ça, ce n'est pas très concret pour moi. Je comprends que vous avez attendu une réponse de madame la bourgmestre, sur quelque chose, mais elle n'est pas là pour répondre, parce qu'il y a encore quand même 10.000 personnes, potentiellement. Vous dites: la fois passée, il n'y a que 8.000 qui ont demandé, on est à 4.000 encore à chercher. Mais la prime Be Home, c'est 14.000 personnes. Il y a encore 10.000 personnes potentiellement à aller. C'est quand même. Ça montre déjà que la fois passée, on en a raté au moins 6.000 et si on commence à mettre la barre là où on est déjà très bas, ouais, ce n'est pas correct. Donc, l'idée est quand même: on doit aller chercher les gens qui ont le droit, doivent avoir la possibilité. C'est pour ça qu'il y a l'automatisation qui est importante, et je crois que l'automatisation d'ailleurs permettra aussi, pour le futur, de calculer et de budgétiser beaucoup plus facilement le PRI, parce qu'on sait combien on augmente, on sait combien de

gens exactement auront été touchées parce que ça sera automatique. On sait calculer exactement le coût d'une prime. J'attends encore la réponse sur ce qu'on fait maintenant? Je n'ai pas eu de réponse sur le fait que la commune n'a pas encore communiqué réellement, mais je vois que d'autres, des partis communiquent, mais donnons quand-même une priorité de communication comme collègue, comme administration, et je n'ai pas l'impression que c'est le cas.

M. le président, Amet Gjanaj :

Monsieur l'échevin, vous voulez répondre ? Ah monsieur Hamzaoui, non, vous ne pouvez plus prendre la parole. Bon, allez-y.

M. Hamzaoui :

Merci, monsieur le président. Juste une petite remarque, juste pour apporter peut-être une petite solution ou un apport à cette, à ce point que monsieur De Block a identifié. Vous avez, monsieur l'échevin vous avez parlé du RGPD qui vous contraint d'envoyer des lettres à des personnes susceptibles d'avoir cette prime. On peut se baser, monsieur l'échevin, par exemple, sur un numéro cadastral, sur un numéro de parcelle, sans faire référence ou nom au prénom de la personne qui pourrait avoir cette prime. Ça veut dire avoir vraiment un listing sur base du numéro cadastral et, sur base de cette liste de numéro cadastral, envoyer des lettres aux personnes qui n'ont pas encore eu cette prime. Je pense qu'on pourrait, on pourrait vraiment prendre en compte le RGPD en se basant sur ce listing, qui se base sur le numéro cadastral ou sur le numéro de parcelle, pour envoyer et inviter ces personnes qui n'ont pas encore eu cette prime à s'inscrire dans cette, dans cette démarche.

M. le président, Amet Gjanaj :

Merci, monsieur Hamzaoui, je pense que l'incident est clos et on peut passer à la prochaine interpellation.

21. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB, relative à la propreté et l'éclairage avenue du Karreveld. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, gemeenteraadslid PTB, over de netheid en verlichting van de Karreveldlaan. (Aanvullend)

M. le président, Amet Gjanaj :

On passe à l'interpellation déposée par monsieur De Block concernant la propreté, l'éclairage avenue du Karreveld. Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Une question qui sera très courte: dans le quartier Karreveld, on a été interpellé par des habitants sur la propreté, la malpropreté ou la saleté des encombrants situés rue avenue Karreveld, je pense, à la hauteur en face de l'école Saint Charles et sur le manque d'éclairage, des lumières qui sont cassées. Je crois comprendre que c'est une voie régionale. Vous allez commencer à me répondre: c'est régional, c'est régional, et j'ai posé des questions précises sur ok, une fois qu'on sait que c'est régional, qu'est-ce que la commune a fait pour faire avancer les deux choses? Quelles démarches, quelles rencontres vous avez faites? Si vous avez fait des interpellations, la région ne réagit pas, qu'est-ce que vous faites pour mettre la pression pour que ça marche? Et qu'est-ce que la Commune peut éventuellement faire si la Région ne fait rien?

M. le président, Amet Gjanaj :

Merci Monsieur De Block.

Madame Gloria Garcia Fernandez, vous avez la parole.

Mme l'échevine Garcia :

Oui, merci, monsieur le président, et merci, monsieur De Block, pour votre question. Effectivement, comme vous l'avez écrit dans votre courrier, il s'agit bien l'avenue du Karreveld, c'est bien une voie régionale, ce qui signifie que le nettoyage l'enlèvement des dépôts, la vidange des corbeilles publiques est de la compétence exclusive de la Région. Ça ne veut pas dire pour ça que la Commune ne fait rien. Quelle est la collaboration de la Commune avec l'ABP? C'est une collaboration qui se déroule à deux niveaux. Le premier niveau concerne les signalements. Qui procède au signalement, il y a d'abord les agents de la cellule incivilité qui signalent soit les dépôts clandestins, soit les problèmes de balayage. Comment est-ce qu'ils les signalent ? Ils les signalent via une application qui s'appelle Allopronet, et c'est une application qui est à destination exclusive des professionnels de la propreté publique. Ça, c'est la première chose. Il y a aussi les gardiens de la paix, qui signalent les dépôts ou les problèmes de balayures. Mais les gardiens de la paix n'utilisent pas cette application. Ils les signalent directement au service de la propreté publique. C'est fait de manière quotidienne via un tableau Excel. Le responsable de la propreté publique le signale à son tour à l'agent de liaison de Bruxelles Propreté, et il peut aussi utiliser l'application Allopronet. Et ensuite, vous avez les riverains, les habitants. Il y en a d'ailleurs de plus en plus qui utilisent l'application Fixmystreet, ça, c'est de plus en plus utilisé, c'est pour le volet signalement.

On a le deuxième niveau, c'est un, c'est un niveau répressif qui concerne les sanctions administratives. Encore une fois, ce sont les agents de la cellule incivilité qui dressent des constats, des constats administratifs. Ces constats sont envoyés au fonctionnaire sanctionnateur qui, lui, décide de poursuivre ou pas, en fonction du fait que, il estime que l'infraction est établie ou pas. S'il décide de poursuivre, mais avant ça, j'avais oublié de vous dire qu'il doit quand même respecter les droits de la défense et qu'il donne, ce n'est pas lui qu'il donne, c'est prévu par la loi, les pollueurs présumés ont un délai légal pour présenter leurs moyens de défense et c'est seulement après que le fonctionnaire sanctionnateur va décider de poursuivre ou pas. S'il poursuit, dans ce cas-là, les amendes peuvent aller jusqu'à maximum 350 €. Pour vous donner des chiffres, j'ai regardé les constats qui avaient été dressés de novembre, début novembre 2023 à fin décembre 2023. Il y a eu, je parle uniquement pour l'avenue du Karreveld.

M. le président, Amet Gjanaj :

Excusez-moi madame l'échevine, il y a un petit relâchement dans l'attention il y a encore juste cette dernière, là. Est-ce que vous pouvez, si vous plaît, écoutez avec attention s'il-vous-plait ?

Mme l'échevine Garcia :

Je remercie monsieur le président, mais c'est vrai que parfois, les conseillers font preuve d'un manque de respect manifeste. Merci. Monsieur le président !

Je continue. Monsieur De Block, début novembre jusqu'à fin décembre, il y a eu 38 constats pour l'avenue du Karreveld. 38 constats, de quoi s'agissait-il. Il y a eu cinq constats pour des caddies qui étaient abandonnés dans l'avenue, il y a eu 25 constats qui portaient sur

des sacs, que ce soient des sacs blancs, des sacs bleus, des sacs orange, qui étaient sortis en dehors des jours et des heures prévues à cet effet. Et ensuite, il y a eu aussi, pour finir, cinq constats qui concernaient des dépôts clandestins. Les constats qui concernaient les dépôts clandestins et les sacs qui étaient sortis en dehors des heures et des jours prévus à cet effet ont pu être constatés grâce aux caméras temporaires fixes.

Je voudrais encore vous dire que nous travaillons avec la Région sur les conventions, parce que vous savez que chaque commune, par rapport au nettoyage des voiries communales, a une convention avec la Région. Ce sont des conventions qui doivent être revues parce qu'elles ne tiennent pas forcément compte des nouvelles réalités urbaines en matière de propreté. Et là, c'est un gros travail qui est fait actuellement, les 19 communes y participent. Ce que je voulais moins vous proposer, c'est venir, soit par écrit, soit lors d'un prochain conseil communal, dès que la convention sera prête, venir vous présenter les tenants et les aboutissants.

Je terminerai mon intervention par vous dire qu'en termes de collaboration, il y a aussi la possibilité de participer à ce qu'on appelle des opérations coup de poing. Ce n'est pas moi qui ai trouvé le nom, c'est la Région, l'ABP, qui les appellent comme ça. Dans certains quartiers, certaines voiries, les voiries régionales, évidemment, ils arrivent avec la police, des contrôleurs de l'urbanisme etc. Moi, ce n'est pas une piste que je privilégie, surtout pas pour, je peux la comprendre, pour des voiries, des axes de pénétration. On l'a déjà fait, par exemple, sur la chaussée Ninove, mais moi, je préfère travailler sur une solution plus pérenne, qui est la fameuse convention. J'ai terminé mon intervention. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. le président, Amet Gjanaj :

Merci, madame l'échevine oui, oui, oui, oui, madame Raiss.

Mme l'échevine Raiss :

Pour être complet, monsieur De Block, en matière d'éclairage public, mes services sont également en contact avec le service Mobiris de la Région pour relayer toute plainte et intervention urgente sur l'avenue. La dernière initiative qui a été prise par les services du 19 janvier. On a envoyé un mail à cet effet. Je n'ai toujours pas eu de réponse, mais si j'ai une réponse dans les jours à venir, je ne manquerai pas de vous l'envoyer si vous êtes intéressé, de lire la réponse, qu'ils vont nous transmettre. Mais c'est le service Mobiris qui est notre interlocuteur principal au niveau de la Région. Le dernier date du 19 janvier, où j'ai bien relayé les plaintes des riverains notamment de l'avenue du Karreveld, et j'attends une réponse les jours à venir.

M. le président, Amet Gjanaj :

Merci beaucoup, monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai une question spécifique sur les caméras. Vous dites caméras fixes. Vous dites: on a pu, vous avez réussi à identifier les auteurs. C'est ça que vous dites, c'est ça, ok, parce que voir sur la caméra qu'il y a un sac poubelle, ça, je pense que c'est identifier les gens. Et combien d'auteurs ont été identifiés? 33, il s'agit surtout des sacs blancs, les vingt-cinq et les cinq dépôts clandestins.

Mme l'échevine Garcia :

Oui, c'est ça. Et en ce qui concerne les caddies, là, on a directement dressé constat aux grandes enseignes à qui appartiennent les caddies. Ce qu'on fait, ce que fait la cellule incivilité, elle contacte par écrit, par téléphone, l'enseigne lui demandant de venir retirer le caddie. Si l'enseigne ne le fait pas, ils dressent constat.

M. De Block :

Juste, pour que je comprenne un peu la réalité, parce que je pense que les services communiquent, signalent. C'est quoi le délai entre signalement et enlèvement, Fixmystreet permet de régler ça, de voir ça? Je pense qu'on pourrait le faire aussi pour les lumières, comme ça, il y a une trace. Mais pour les dépôts, quelle est votre expérience là-dessus? Vous avez parlé de grosso modo, 38 constats et combien de temps ça a pris pour les résoudre.

Mme l'échevine Garcia :

Pour les caddies, pas plus d'une semaine, parce que la cellule civilité fait un gros gros travail sur les caddies. Pour le reste, je dois, je dois demander, je n'ai pas posé la question. Je n'ai pas envie de vous raconter n'importe quoi.

M. De Block :

Oui, je pense que c'est ça important.

Mme l'échevine Garcia :

Vous parlez du délai d'intervention oui, ça, je peux vous répondre par écrit si vous voulez, parce que je n'ai pas, je n'ai pas, je n'ai pas posé cette question-là. Merci beaucoup, je vous en prie.

Madame Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevrouw Moureaux treedt in zitting en neemt het voorzitterschap weer over.

Mme la présidente, Catherine Moureaux :

Merci à tous. Je pense que ceci clôture la séance publique. Merci à notre publique, merci aux policiers qui nous ont assistés, merci aux quatre techniciens qui ont permis que la séance se passe bien et soient diffusée par ailleurs, merci à tous. Bon retour.

Les conseillers, évidemment, vous restez pour la partie huis-clos.